

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2477

14 octobre 2011

SOMMAIRE

AAC Capital 2005 Lux Sàrl	118883	Eurometal Investment Holding S.à r.l. ..	118888
Accuracy Worldwide S.Coop.SA	118884	Eurometal Investment Holding S.à r.l. ..	118888
Accuracy Worldwide S.Coop.SA	118884	exceet Group SE	118851
ACLF Co-Invest / Lyondell Sàrl	118884	Farrell S.à r.l.	118888
ACLF / Lyondell Sàrl	118884	Financière Daunou 10 S.à r.l.	118888
Aelsion Investissements S.A.	118885	Financière Daunou 11 S.A.	118889
Agave Luxco S.à r.l.	118880	Financière Daunou 12 S.à r.l.	118889
Alexander J Davies	118881	Financière Daunou 13 S.A.	118889
Allia Insurance Brokers Luxembourg ...	118881	Financière Daunou 14 S.A.	118890
Allia Insurance Brokers Luxembourg ...	118881	Financière Daunou 15 S.A.	118890
Alvogen Balkans Luxembourg S.à r.l. ...	118882	Helikos SE	118851
Art et Média Finance Sàrl	118885	Imbelux Holding S.A.	118895
Auchan Luxembourg	118885	Kalize	118896
Aurora Continental S.à r.l.	118883	Morgan K.I.B. S.A.	118896
AZ Medical	118895	Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l.	118850
AZ-Medical S.A.	118895	Pamplona PE Topco 9 S.à r.l.	118850
BENY Business Connection S.A.	118886	Projectjune Luxco II S.à r.l.	118890
Brandenburg Properties 2 S.à r.l.	118885	Ravago Building & Construction Solutions S.A. en abrégé RBCS S.A.	118850
Cameron Lux I Sàrl	118881	Ravago Distribution S.A.	118850
Cerberus Nightingale 1	118886	Ravago Production S.A.	118882
CPB Invest Co. S.à r.l.	118886	Ravago S.A.	118851
CPB Prop Co. C S.à r.l.	118886	Schindler	118883
Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR	118886	Société Holding pour le Financement Im- mobilier S.A.	118851
Enduro International Business S.A.	118887	Spin Group S.A.	118851
Enduro International Business S.A.	118887	Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. ..	118850
Equilease International S.A.	118887	Teamgest S.à r.l.	118881
Eurobike International Trading S.A.	118887	Werimmo-Luxembourg S.A.	118851
Euroheat Group S.A.	118887		

Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120843/10.

(110138376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120845/10.

(110138370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Ravago Building & Construction Solutions S.A. en abrégé RBCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 91.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120847/10.

(110138453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120848/10.

(110138447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.594.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 mai 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011120864/13.

(110138239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 88.948.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120854/11.

(110138444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Société Holding pour le Financement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 64.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120862/11.

(110138664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Spin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 114.666.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011120868/9.

(110138637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Werimmo-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 31.947.

Le Bilan au 31-12-2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120876/10.

(110138489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**exceet Group SE, Société Européenne,
(anc. Helikos SE).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 148.525.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Helikos SE" (the "Company"), a European company (SE) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in accordance with council regulation (EC) No 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European company (SE) (the "Regulation"), having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.525, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 October 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 14 October 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102, p. 100869 on 26 October 2009. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, acting in replacement of the undersigned notary on 2 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 726 on 7 April 2010.

The meeting was opened at 12.00 a.m. (CEST) with Mr. Dirk-Jan van Ommeren, chairman of the board of directors of the Company, residing in Amsterdam, the Netherlands, in the chair, who appointed Mr. Alexander Olliges, residing in Luxembourg as secretary.

The meeting elects Mr. Roland Lienau, residing in France as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state the following:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda

1. Acknowledgement of the meeting of holders of Class A Warrants and presentation of the result;
2. Presentation and approval of the proposed business combination with Exceet Group AG (the "Transaction") conditional upon [i] the approval of items 3 to 9 of the agenda and [ii] the Warrant Holder Approval;
3. Change of the name of the Company into "exceet Group SE" conditional upon [i] the approval of items 2 and 4 to 9 of the agenda and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of the Consummation;
4. Creation of new classes of shares to be entitled "Class C1 Shares", "Class C2 Shares" and "Class C3 Shares", determination of their rights, resolution that the Class C Shares shall conditionally convert into Class A Shares and determination of the conditions of conversion, conditional upon [i] the approval of items 2 to 3 and 5 to 9 of the agenda, and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of the Consummation;
5. Amendment and determination of the rights of Class B Shares, resolution that the Class B Shares shall conditionally convert into Class A Shares and determination of the conditions of conversion, conditional upon [i] the approval of items 2 to 4 and 6 to 9 of the agenda, and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of the Consummation;
6. Acknowledgement of the supplementary special report of the board of directors, reduction of the authorized capital and renewal of the authorization period: During the period of five years from the publication of the resolutions of this general meeting, the board of directors is authorized to issue shares regardless whether such shares are paid for in cash or in kind, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued conditional upon [i] the approval of items 2 to 5 and 7 to 9 of the agenda, and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of the Consummation;
7. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company in the form made available on the website of the Company as from June 27, 2011 conditional upon [i] the approval of items 2 to 6 and 8 to 9 of the agenda, and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of the Consummation;
8. Acknowledgment of the resignation of directors, granting of discharge to such directors and appointment of new directors, conditional [i] upon the approval of items 2 to 7 and 9 of the agenda, and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of immediately after the board meeting of the Company taking place on the date of the Consummation;
9. Granting of a proxy to the board of directors to confirm compliance with conditions for conversion, acknowledge occurrence of the Consummation and make any statement, sign all documents, represent the shareholders in front of a Luxembourg notary and do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment and fulfillment of the resolutions taken and the articles of association, conditional upon [i] the approval of items 2 to 8 of the agenda, and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of the Consummation.

"Consummation" shall mean on the day of and immediately prior to the time at which the Company, together with its direct subsidiaries, become the sole shareholders of Exceet Group AG.

"Warrant Holder Approval" shall mean the approval by the warrant holders of the amendment of the terms and conditions of the Class A Warrants proposed in the special meeting of warrant holders convened for July 21, 2011.

II. that the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares as well as the shares voted by voting form are shown on an attendance list which is signed by the shareholders present and the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting;

III. that this general meeting was duly convened by notices containing the agenda of the meeting and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1387 of June 27, 2011 and n°1507 of July 8, 2011, as well as in the Tageblatt on June 27, 2011 and on July 8, 2011 and in the German electronic Bundesanzeiger on June 27, 2011; copies of such publications have been presented to the board of this meeting;

IV. that the chairman informed the general meeting that to have a valid quorum (i) for item 2 of the agenda requires that at least twenty-five percent (25%) of the Class A Shares are present or represented, and (ii) for items 3, 4, 5, 6, 7 requires that at least half of the share capital is present or represented for each class of shares individually and that, given that all resolutions are proposed conditionally upon the other resolutions being approved, the general meeting may only deliberate and vote on any item of the agenda if a quorum of at least half of the share capital is present or represented for each class of shares taken individually in accordance with the convening notice;

V. that it appears from the attendance list that shareholder who hold (i) nineteen million thirty-eight thousand three hundred fifty-six (19,038,356) Class A Shares out of a total of twenty million (20,000,000) Class A Shares, (ii) all two

million one hundred and five thousand two hundred and sixty-four (2,105,264) Class B1 Shares, (iii) all two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, and (iv) all two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, are present or represented at the general meeting or have validly voted through a voting form; and

VI. that the general meeting was therefore validly constituted and could validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

After having acknowledged the foregoing declarations of the chairman of the meeting and having duly considered and deliberated on the items on the agenda, the general meeting of shareholders takes on the following resolutions:

First Resolution

The general meeting acknowledges that a meeting of Class A Warrant holders took place on the date of the present meeting. The Chairman presents the results of the meeting of the holders of Class A Warrants, at which holders of a majority of the outstanding Class A Warrants approved an amendment of the terms and conditions of Class A Warrants with effect as of the Consummation and conditional upon the approval of the Transaction by an extraordinary general meeting of shareholders of the Company and the consummation of the Transaction, and explained the amendments.

Second Resolution

The chairman of the meeting presents the proposed Transaction consisting in the acquisition of and investment in exceet Group AG, a Swiss company. The presentation is followed by questions from the shareholders and discussion.

The chairman explained to the meeting that no more than 35% of the Class A Shares have been validly tendered for redemption (excluding any Class A Shares with respect to which the Founders' Purchase Option was exercised) and that the board of directors has confirmed that the 80% Threshold was met and that the proposed Transaction was not a Related Party Business Combination.

Further to the discussion, the general meeting of shareholders resolves to approve the Transaction, conditional upon [i] the approval of items 3 to 9 of the agenda and [ii] the Warrant Holder Approval.

The resolution was approved as follows:

- thirteen million nine hundred thirty-seven thousand fifty-one (13,937,051) Class A Shares, voting in favour;
- five million one hundred one thousand three hundred five (5.101.305) Class A Shares voting against;
- no (0) Class A Share, not voting (abstention).

Third resolution

Conditional upon [i] the approval of items 2 and 4 to 9 of the agenda and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of the Consummation, the general meeting of shareholders approves the change of name of the Company from Helikos SE to "exceet Group SE".

The resolution was approved as follows:

- thirteen million nine hundred thirty-seven thousand fifty-one (13,937,051) Class A Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-four (2,105,264) Class B1 Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, and two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares voting in favour;
- five million one hundred one thousand three hundred five (5,101,305) Class A Shares voting against;
- no (0) Class A Share, not voting (abstention).

Fourth resolution

Conditional upon [i] the approval of the approval of items 2 to 3 and 5 to 9 of the agenda and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of the Consummation, the general meeting of shareholders resolves to create new classes of redeemable shares to be named "Class C1 Shares", "Class C2 Shares" and "Class C3 Shares" (collectively the "Class C Shares") and that such shares shall have the same rights as the existing Class B Shares, except that (i) they shall give the right to propose a list of candidates for Class C Directors and (ii) they shall convert automatically into Class A Shares under the following conditions as shall be set forth in the articles of association of the Company following their amendment pursuant to the seventh resolution proposed in this extraordinary general meeting (the "Conversion Schedule C"):

- all Class C1 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class C1 Share on the date on which the per Class A Share volume-weighted average price on Xetra® as reported by Bloomberg in respect of such Trading Day (or if such volumeweighted average price is unavailable from Bloomberg, the volume weighted average share price of the Class A Shares on such Trading Day determined by an internationally recognized investment bank selected by the Company) (the "Daily VWAP") on any twenty (20) Trading Days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to twelve euro (EUR 12). "Trading Day" refers to any day (other than a Saturday or Sunday) on which the Frankfurt Stock Exchange is open for business;
- all Class C2 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class C2 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) Trading Days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to thirteen euro (EUR 13);

- all Class C3 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class C3 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) Trading Days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to fifteen euro (EUR 15).

Class C Shares which have not been converted on the fifth (5th) anniversary of the Consummation shall not be converted.

As from the date of their conversion, the Class C Shares shall have the same rights as the Class A Shares issued from time to time.

The general meeting of shareholders expressly resolves to convert the Class C Shares into Class A Shares, subject to and upon compliance with the conditions of the Conversion Schedule C.

The resolution was approved as follows:

- thirteen million nine hundred thirty-seven thousand fifty-one (13,937,051) Class A Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-four (2,105,264) Class B1 Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, and two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares voting in favour;

- five million one hundred one thousand three hundred five (5.101.305) Class A Shares voting against;

- no (0) Class A Share, not voting (abstention).

Fifth resolution

Conditional upon [i] the approval of items 2 to four and 6 to 9 of the agenda and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of the Consummation, the general meeting of shareholders resolves to create a new class of redeemable shares named "Class B4 Shares", to restate and determine the rights of the Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class B3 Shares and Class B4 Shares (the Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class B3 Shares and Class B4 Shares being collectively referred to as "Class B Shares") as follows and give the right to propose a list of candidates for Class B Directors:

- the Class B Shares shall automatically be converted into Class A Shares under the following conditions (the "Conversion Schedule B"):

* all Class B1 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B1 Share at the Consummation;

* all Class B2 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B2 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) Trading Days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of Consummation is at least equal to fourteen euro (EUR 14);

* all Class B3 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B3 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) Trading Days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of Consummation is at least equal to sixteen euro (EUR 16);

* all Class B4 Shares are automatically convert into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B4 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) Trading Days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of Consummation is at least equal to twelve euro (EUR 12).

Class B Shares which have not been converted on the fifth (5th) anniversary of the Consummation shall not be converted.

As from the date of their conversion, the Class B Shares shall have the same rights as the Class A Shares issued from time to time.

- the Class B Shares shall have the right to participate in the profits and liquidation proceeds of the Company as currently set out in the articles of association;

- the Class B Shares confer the right to propose B Directors for appointment during a certain period as shall be set forth in the articles of association following their amendment pursuant to the seventh resolution proposed in this extraordinary general meeting;

- the Class B Shares confer a specific veto regarding extraordinary dividends for a certain period; and

- the Class B Shares shall be redeemable shares in accordance with article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The general meeting of shareholders expressly resolves to convert the Class B Shares into Class A Shares, subject to and upon compliance with the conditions of the Conversion Schedule B.

The resolution was approved as follows:

- thirteen million nine hundred thirty-seven thousand fifty-one (13,937,051) Class A Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-four (2,105,264) Class B1 Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, and two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares voting in favour;

- five million one hundred one thousand three hundred five (5.101.305) Class A Shares voting against;

- no (0) Class A Share, not voting (abstention).

Sixth resolution

The chairman of the meeting presents and the general meeting acknowledges the supplementary special report of the board of directors presented in respect of the reduction of the authorized capital and renewal of the authorization period.

After having heard such report, and conditional upon [i] the approval of items 2 to 5 and 7 to 9 of the agenda and [ii] the Warrant Holder Approval, and with effect as of the Consummation, the general meeting of the shareholders resolves to reduce the authorised capital which, including the share capital, shall be set at seven hundred sixty-four thousand nine hundred sixty-five euro and eighty-six cents (EUR 764,965.86) consisting of fifty million three hundred twenty-six thousand seven hundred two shares (50,326,702) shares and renew the existing authorisation period. During a period of five (5) years starting with the publication of the present resolutions, the board of directors is authorised to issue Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares, regardless whether such shares are paid for in cash or in kind, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued during a period of time of five (5) years from the date of publication of the resolution of the general meeting of shareholders taken on July 21, 2011 in the Memorial (the "Renewal Date"). The existing authorisation remains in force until the Renewal Date.

The resolution was approved as follows:

- thirteen million nine hundred thirty-seven thousand fifty-one (13,937,051) Class A Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-four (2,105,264) Class B1 Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, and two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares voting in favour;
- five million one hundred one thousand three hundred five (5.101.305) Class A Shares voting against;
- no (0) Class A Share, not voting (abstention).

Seventh resolution

Conditional upon [i] the approval of items 2 to 6 and 8 to 9 of the agenda and [ii] the Warrant Holder Approval, and with effect as of the Consummation and further to the foregoing resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend and to fully restate the articles of association, which shall henceforth read as follows:

“A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists a company in the form of a société européenne under the name of “exceet Group SE” (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Object.

3.1. The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company and lend funds or otherwise assist any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of companies as the Company.

3.3. The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company’s central administration is located at its registered office.

4.2. Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.5. The registered office of the Company may be transferred to another member state of the European Community in accordance with the provisions of Council Regulation (EC) No 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European Company (the "Regulation") and the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"). Such transfer will not result in the winding-up of the Company or the creation of a new legal person.

B. Share capital - Shares - Register of shares Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital and Authorised capital.

5.1. The Company may issue class A shares (the "Class A Shares" and the holders thereof being referred to as "A Shareholders"), redeemable class B1 shares (the "Class B1 Shares"), redeemable class B2 shares (the "Class B2 Shares"), redeemable class B3 shares (the "Class B3 Shares") and redeemable class B4 shares (the "Class B4 Shares") (the "Class B Shares" and the holders thereof are referred to collectively as "B Shareholders") and redeemable class C1 shares (the "Class C1 Shares"), redeemable class C2 shares (the "Class C2 Shares"), and redeemable class C3 shares (the "Class C3 Shares") (the "Class C Shares" and the holders thereof being referred to as "C Shareholders"). The Company's issued share capital is set at four hundred thousand euro (EUR 400,000), represented by (i) twenty million (20,000,000) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixtyfour (2,105,264) redeemable Class B1 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) redeemable Class B2 Shares, and (iv) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) redeemable Class B3 Shares.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A Shares, the Class B Shares and/or the Class C Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company. The shares do not have a nominal value.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of opening of the subscription as published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") and two Luxembourg newspapers in accordance with the Law. However, subject to the provisions of the Law, the general meeting of shareholders called (i) to resolve upon an increase of the Company's issued share capital or (ii) at the occasion of an authorisation granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2. The Company's authorised capital, including the issued share capital, is set at seven hundred sixty-four thousand nine hundred sixtyfive euro and eighty-six cents (EUR 764,965.86), consisting of at total of fifty million three hundred twenty-six thousand seven hundred and two (50,326,702) shares out of which may be issued an additional amount of fourteen million ten thousand nine hundred and twelve (14,010,912) Class A Shares, one million (1,000,000) Class B4 Shares, three million (3,000,000) Class C1 Shares, three million (3,000,000) Class C2 Shares, and three million (3,000,000) Class C3 Shares.

The board of directors is hereby authorised to issue Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares, regardless whether such shares are paid for in cash or in kind, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders during a period of time of five (5) years from the date of publication of the resolution of the general meeting of shareholders taken on 21 July 2011 in the Memorial (the "Renewal Date"). The existing authorisation (granted as from 1 February 2010) remains in force until the Renewal Date.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company may have one or several shareholders. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding a shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.2. The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.3. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to be voted if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote. However, where the shares are in registered form and are recorded in the register of shareholders in the name of or on behalf of a securities settlement system or the operator of such system or, where the shares are in bearer form and held by or on behalf of a

securities settlement system or the operator of such system and in each case recorded as book-entry interests in the accounts of a professional depositary or any sub-depositary (any depositary and any subdepository being referred to hereinafter as a "Depositary"), the Company – subject to having received from the Depositary a certificate in proper form will permit the depositor of such book-entry interests to exercise the rights attaching to the shares corresponding to the book-entry interests of the relevant depositor, including admission to and voting at general meetings, and shall consider those depositors to be the holders for purposes of article 7 of the present articles of association. The board of directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply.

6.4. The Class A Shares are in bearer form. The Class B Shares and the Class C Shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.5. Certificates of bearer shares shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed or in facsimile. One of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such case, the signature must be manual. The share certificate will in particular contain the date of the constitutive instrument of the Company and the date of publication thereof, the capital of the Company, the number and type of each class of shares and the accounting par value (pair comptable) of the securities or the interest in the Company which they present, a brief description of the contributions made to the Company and the conditions, and any special advantages conferred upon the founders, the duration of the Company and the day and the time of the annual general meeting and the municipality in which it is to be held.

6.6. A register of Class B Shares and Class C Shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of Class B Shares and Class C Shares will in particular contain the name of each B Shareholder and C Shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such B Shareholder and C Shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof as well as any security rights granted on shares. Each B Shareholder and each C Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a B Shareholder and a C Shareholder received by it.

Art. 7. Ownership and Transfer of shares.

7.1. The shares may be entered without serial numbers into fungible securities accounts with financial institutions or other professional depositaries. The shares held in deposit or on an account with such financial institution or professional depositary shall be recorded in an account opened in the name of the depositor and may be transferred from one account to another, whether such account is held by the same or a different financial institution or depositary. The depositor whose shares are held through such fungible securities accounts shall have the same rights and obligations as if he held the bearer shares directly.

7.2. The transfer of bearer shares which are not held through fungible securities accounts shall be made by the mere delivery of the related share certificate.

7.3. The shares are freely transferable, subject to the provisions of the law and these articles of association. All rights and obligations attached to any share are passed to any transferee thereof. Until (and including) the last day of a sixty-six (66) months period beginning with the date of Consummation (as defined in article 14.1 below), (i) Class B Shares may be transferred only (x) to existing holders of Class B Shares and their Affiliates (as defined in article 14.1 below) or (y) in the event of death of a B Shareholder, to the successors of such B Shareholder; and (ii) Class C Shares may be transferred only (x) to members of management of excecet Group AG and/or members of management of Affiliates of excecet Group AG, (y) as in-kind distributions to direct shareholders of those C Shareholders who held Class C Shares on the date of Consummation, but only after (and including) the last day of a twenty-four (24) month period beginning with the date of Consummation, or (z) in the event of death of a C Shareholder, to the successors of such C Shareholder.

7.4. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one (1) owner has been designated.

7.5. Proof of ownership of Class B Shares and Class C Shares may be established through the recording of a shareholder in the register of Class B Shares and Class C Shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder. Any transfer of Class B Shares and Class C Shares will become effective towards the Company and third parties, subject to compliance with the transfer restrictions set out in article 7.3 above, either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

7.6. Any shareholder, together with any affiliates (as defined in article 14.1) and any shareholder with whom such shareholder is acting as a group, whose aggregate shareholding exceeds two percent (2%) of the issued Class A Shares at any time or any multiple thereof must provide the Company with written notice of such event within four business days of such event. In case such shareholder does not provide the notice in time, the voting rights attaching to the fraction of his shares which exceed the relevant threshold are suspended until such notification is made. For the purpose of these articles of association, "acting as a group" shall mean shareholders if they cooperate on the basis of an agreement either

express or tacit, either written or oral, for the purpose of acquiring, holding, voting or disposing of Class A Shares of the Company. The board of directors shall determine if shareholders are acting as a group and, absent manifest error, the determination will be binding.

7.7. For the avoidance of doubt, this obligation is to be read in addition to the obligations under the law of 11 January 2008 on transparency obligations in relation to listed companies (the "Transparency Law") and any sanctions provided for under the Transparency Law shall apply in case the obligations pursuant to the Transparency Law are not complied with.

C. General meeting of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders.

8.2. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 9. Convening general meetings of shareholders.

9.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

9.2. The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors by one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's issued share capital. In such case, a general meeting of shareholders must be convened and shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

9.3. If following a request made under article 9.2, a general meeting is not held in due time and, in any event within two months, the competent Luxembourg courts may order that a general meeting be convened within a given period, or authorise either the shareholders who have requested it or their representatives to convene such general meeting.

9.4. The board of directors shall convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months after the end of the Company's financial year. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on 31 May at 12.00 (noon) of each year. If such day is a legal holiday or falls on a weekend, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day.

9.5. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, the description of the procedures that shareholder must comply with in order to be able to participate and cast their votes in the general meeting, and such notice shall take the form of announcements published (i) thirty (30) days before the meeting, in the Memorial and in a Luxembourg newspaper and (ii) in a manner ensuring fast access to it on a non-discriminatory basis in such media as may reasonably be relied upon for the effective dissemination of information throughout the European Community. A notice period of seventeen (17) days applies, in case of a second or subsequent convocation of a general meeting convened for lack of quorum required for the meeting convened by the first convocation, provided that this article 9.5 has been complied with for the first convocation and no new item has been put on the agenda. In case the shares are listed on a foreign stock exchange, the notices shall in addition be published in such other manner as may be required by laws, rules or regulations applicable to such stock exchange from time to time.

9.6. One or several shareholders, representing at least five percent (5%) of the Company's issued share capital, may (i) request to put one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders, provided that such item is accompanied by a justification or a draft resolution to be adopted in the general meeting, or (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the general meeting. Such request must be sent to the Company's registered office in writing by registered letter or electronic means at least twenty-two (22) days prior to the date of the general meeting and include the postal or electronic address of the sender. In case such request entails a modification of the agenda of the relevant meeting, the Company will make available a revised agenda at least fifteen (15) days prior to the date of the general meeting.

9.7. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 10. Admission. Any shareholder who holds one or more share(s) of the Company at 24:00 o'clock (Luxembourg time) on the date falling fourteen (14) days prior to (and excluding) the date of general meeting (the "Record Date") shall be admitted to the relevant general meeting of shareholders. Any shareholder who wishes to attend the general meeting must inform the Company thereof at the latest on the Record Date, in a manner to be determined by the board of directors in the convening notice. In case of shares held through the operator of a securities settlement system or with a professional depository or sub-depository designated by such depository, a holder of shares wishing to attend a general meeting of shareholders should receive from such operator or depository or sub-depository a certificate certifying the number of shares recorded in the relevant account on the Record Date. The certificate should be submitted to the Company at its registered address no later than three (3) business days prior to the date of the general meeting. In the

event that the shareholder votes through proxies, the proxy has to be deposited at the registered office of the Company at the same time or with any agent of the Company, duly authorised to receive such proxies. The board of directors may set a shorter period for the submission of the certificate or the proxy.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman to be elected from the board of directors, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who do not need to be shareholders. The chairman of the board of directors shall be the chair of any general meeting. In the event the chairman of the board is for any reason unable to chair the general meeting of shareholders, any other member of the board of directors may chair the general meeting of shareholders. The board of the meeting shall ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening the meeting, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to act and deliberate validly, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4. Each share entitles the holder thereof to one vote, subject to the provisions of the Law. Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened are adopted by a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing by a signed document transmitted by mail or facsimile or by any other means of communication authorised by the board of directors. One person may represent several or even all shareholders.

11.6. Shareholders who participate in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication authorised by the board of directors, which allows such shareholder's identification and which allows that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, are deemed to be present for the computation of quorum and majority, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

11.7. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail or facsimile or by any other means of communication authorised by the board of directors to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by ticking the appropriate boxes. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders to which they relate.

11.8. The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendments of the articles of association.

12.1. Subject to the provisions of the Regulation and the Law, any amendment of the articles of association requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which at least half of the share capital is present or represented, in case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstention and nil votes will not be taken into account for the calculation of the majority.

12.2. Where there is more than one class of shares and the proposed resolution of the shareholders' meeting would change the respective rights of a particular class of shares, the resolution must also fulfill the conditions as to attendance and majority in the foregoing paragraph for each class of shares the respective rights of which are modified by such resolution,

12.3. In addition to the provisions of article 12.2, any amendment of these articles of association on or prior to the date of Consummation (as defined in article 14.1 below) shall require compliance with the conditions as to attendance and majority set out in article 12.1 of these articles of association for each class of issued shares.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. The board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, for a period of four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled. For the avoidance of doubt, once a meeting has been adjourned pursuant to the second sentence of this article 13, the board of directors shall not be required to adjourn such meeting a second time.

Art. 14. Conversion of Class B Shares.

14.1. "Consummation" shall mean on the day of and immediately prior to the time at which the Company, together with its direct subsidiaries, become the sole shareholders of Exceet Group AG. For the purpose of these article of association: an "Affiliate" of, or person "affiliated" with, a specified person, is a person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls or is controlled by, or is under common control with, the person specified and (ii) the term "control" means the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of shares, by contract, or otherwise.

14.2. All Class B1 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one (1) Class A Share per Class B1 Share at the Consummation.

14.3. All Class B2 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B2 Share on the date on which the per Class A Share volume-weighted average price on Xetra® as reported by Bloomberg in respect of such Trading Day (or if such volume-weighted average price is unavailable from Bloomberg, the volume weighted average share price of the Class A Shares on such trading day determined by an internationally recognized investment bank selected by the Company) (the "Daily VWAP") on any twenty (20) trading days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to fourteen euro (EUR 14). "Trading Day" refers to any day (other than a Saturday or Sunday) on which the Frankfurt Stock Exchange is open for business.

14.4. All Class B3 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B3 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) trading days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to sixteen euro (EUR 16).

14.5. All Class B4 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B4 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) trading days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to twelve euro (EUR 12).

14.6. Class B Shares which have not been converted on the fifth (5th) anniversary of the Consummation shall not be converted.

14.7. As from the date of their conversion, the Class B Shares shall have the same rights and obligations as the Class A Shares issued from time to time.

14.8. The Consummation shall be conclusively evidenced by a resolution of the board of directors stating that the Consummation has occurred and stating the date of Consummation. The meeting of the thresholds set forth in articles 14.3, 14.4 and 14.5 shall be evidenced by a resolution of the board of directors noting such occurrence and setting forth the applicable calculations.

14.9. The shareholders grant an irrevocable power of attorney to the board of directors to make any statement, sign all documents, represent the shareholders in front of a Luxembourg notary and do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment and fulfilment of any conversion of shares in accordance with this article 14 and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Trade and Companies' Register and to any publication in the Memorial.

Art. 15. Conversion of Class C Shares.

15.1. All Class C1 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class C1 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) trading days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to twelve euro (EUR 12).

15.2. All Class C2 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class C2 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) trading days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to thirteen euro (EUR 13).

15.3. All Class C3 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class C3 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) trading days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to fifteen euro (EUR 15).

15.4. Class C Shares which have not been converted on the fifth anniversary of the date of Consummation shall not be converted.

15.5. As from the date of their conversion, the Class C Shares shall have the same rights and obligations as the Class A Shares issued from time to time.

15.6. The meeting of the thresholds set forth in articles 15.1, 15.2 and 15.3 shall be evidenced by a resolution of the board of directors noting such occurrence and setting forth the applicable calculations.

15.7. The shareholders grant an irrevocable power of attorney to the board of directors to make any statement, sign all documents, represent the shareholders in front of a Luxembourg notary and do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment and fulfilment of any conversion of shares in accordance with this article 15 and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Trade and Companies' Register and to any publication in the Memorial.

Art. 16. Redemption of Class B Shares and Class C Shares.

16.1. The redemption of Class B Shares and Class C Shares is subject to the Law and the following conditions:

- only fully paid up shares may be redeemed;
- the redemption can only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption;
- an amount equal to the accounting par value, of all the Class B Shares and Class C Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the Issued share capital; such reserve may only be used to increase the issued share capital by capitalisation of reserves (such reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption); and
- the redemption is published in accordance with the Law.

16.2. Subject to article 16.1, any Class B Shares and Class C Shares which are not converted into Class A Shares in accordance with articles 14 and 15 of these articles of association prior to the fifth anniversary of the date of Consummation shall be redeemed by the Company within six (6) months following the fifth anniversary of the date of Consummation at a redemption price per Class B Shares and Class C Share corresponding to the accounting par value of such Class B Shares and Class C Shares.

16.3. Redeemed Class B Shares and Class C Shares shall bear no voting rights, and shall have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

Art. 17. Minutes of general meetings of shareholders.

17.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

17.2. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman or the co-chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 18. Powers of the board of directors and Daily management.

18.1. The Company shall be managed by a board of directors, whose members do not need to be shareholders of the Company.

18.2. The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by the Regulation, the Law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

18.3. In accordance with article 60 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person(s) appointed by the board of directors, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

18.4. The following actions and transactions in relation to the Company's daily management require an express decision of the board of directors of the Company:

- any agreement for the formation of a joint venture, consortium or partnership (other than ordinary commercial contracts) the combined net asset value or share capitalization of which is in excess of two million euro (EUR 2,000,000);
- the incurrence of any new or additional borrowing or indebtedness by the Company or its Affiliates not included in the approved annual budget in excess of ten million euro (EUR 10,000,000) other than working capital financing in the normal course of business;
- the granting by the Company or its Affiliates of any kind of security or guarantee outside the normal course of business or in excess of ten million euro (EUR 10,000,000);
- the conclusion, modification or termination by the Company or its Affiliates of any agreement the terms of which require payment in excess of five million euro (EUR 5,000,000) unless included in the approved annual budget;
- any capital expenditure by the Company or its Affiliates not included in the approved annual budget in excess of five million euro (EUR 5,000,000) per transaction (or series of related transactions);
- the conclusion, modification or termination by the Company or its Affiliates of any agreement with a related party;
- any listing or public offering of securities issued by the Company or its Affiliates;
- the initiation, choice of a defense strategy or settlement by the Company or its Affiliates of any litigation or arbitral proceedings where the amount at stake for the Company or its Affiliates is in excess of five million euro (EUR 5,000,000);
- any material change to the business or activities of the Company or its Affiliates, including entering into material new lines of business, discontinuing of a material activity or adopting any material change in strategic direction; and
- the appointment or removal of any director or any key employee; the implementation of any management incentive scheme; and the introduction or abolition of any remuneration packages for the Company or its Affiliates.

18.5. The board of directors may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person (s) acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 19. Composition of the board of directors. The board of directors is composed of four (4) A directors (the “A Directors”), one (1) B director (the “B Director”) and one (1) C director (the “C Director”). The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a co-chairman and it may choose a secretary, who needs to be neither a shareholder, nor a member of the board of directors. A reference to a “director” hereinafter shall be construed as a reference to an A Director and/or a B Director and/or a C Director, depending on the context and as applicable.

Art. 20. Election and Removal of directors and Term of the office.

20.1. Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of office. The A Directors shall be elected by all shareholders. Until (and including) the last day of a sixty (60) months period beginning with the date of Consummation, (i) the B Director shall be elected from a list of candidates proposed by the B Shareholders, and (ii) the C Director shall be elected from a list of candidates proposed by the C Shareholders. The list of candidates proposed by each class of shareholders shall be determined by a simple majority vote of the shareholders of that class of shares. In case the B Shareholders do not propose a list of candidates to be appointed as B Director upon solicitation by the board of directors within a reasonable delay, the board of directors shall propose a candidate to be appointed as B Director. In case the C Shareholders do not propose a list of candidates to be appointed as C Director upon solicitation by the board of directors within a reasonable delay, the board of directors shall propose a candidate to be appointed as C Director. In case all Class B Shares (i) have been converted into Class A Shares in accordance with articles 14 or (ii) have been redeemed by the Company in accordance with article 16, the A Shareholders have the right to propose a list of candidates to be appointed as B Director. In case all Class C Shares (i) have been converted into Class A Shares in accordance with articles 15 or (ii) have been redeemed by the Company in accordance with article 16, the A Shareholders have the right to propose a list of candidates to be appointed as C Director.

20.2. If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one director and may not be a director at the same time.

20.3. Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

20.4. The term of office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until his successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 21. Vacancy in the office of a director. If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled on a temporary basis by a person designated by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment.

Art. 22. Convening meetings of the board of directors.

22.1. The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

22.2. Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

22.3. The board of directors shall meet at least once every three months.

Art. 23. Conduct of meetings of the board of directors.

23.1. The chairman of the board of directors shall preside at all meetings of the board of directors. In the absence of a chairman, the cochairman shall preside the relevant meeting of the board. In the absence of both, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

23.2. The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

23.3. Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. In case of a tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote. In the absence of the chairman of the board of directors, the director who has been appointed as chairman pro tempore of the meeting shall not have a casting vote.

23.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication. Any director may represent one or several other directors.

23.5. Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allows such director's identification and which allows that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

23.6. The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile or a similar means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all signatures or the entirety of the signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions and the date of the resolutions shall be the date of the last signature.

23.7. To the extent required by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction.

23.8. The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman or a member of the board which was present at a meeting and is appointed pro tempore by the board to this effect shall draw up minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman present or represented and by the secretary, as the case may be, or by any two directors.

Art. 24. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors, within the limits of such authorisation. With respect to matters that constitute daily management of the Company, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with article 18 hereof acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Auditors

Art. 25. Independent auditor(s).

25.1 The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditors chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises in accordance with the Law.

25.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of Independent auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of office which may not exceed six (6) years. A former or current independent auditor may be re-appointed by the general meeting of shareholders.

25.3 In case of a reduction of the number of independent auditors by death or in another manner by more than half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 27. Profits.

27.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

27.2 The annual general meeting of shareholders determines upon recommendation of the board of directors how the remainder of the annual net profits will be allocated. Until (and including) the last day of a sixty (60) months period beginning with the date of Consummation, the dividend distribution by the Company of an amount that is greater than the profits of the Company realized in the course of the preceding financial year (an "Extraordinary Dividend") requires the approval at a shareholders' meeting of (i) a majority of the B Shareholders and (ii) a majority of the C Shareholders.

In the event that distributions are made after the date of Consummation, (i) each share shall be entitled to receive the same amount to the extent such amount does not exceed one eurocent (EUR 0.01) per share and (ii) each Class A Shares shall be entitled to the same fraction of (and the Class B Shares and the Class C Shares shall be entitled to none of) any distribution in excess of one eurocent (EUR 0.01).

The payment of the dividends to a depositary operating principally a settlement system in relation to transactions on securities, dividends, interest, matured capital or other matured monies of securities or of other financial instruments

being handled through the system of such depositary discharges the Company. Said depositary shall distribute these funds to his depositors according to the amount of securities or other financial instruments recorded in their name.

27.3 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation, In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

27.4 Dividends which have not been claimed within five (5) years after the date on which they became due and payable revert back to the Company.

Art. 28. Interim dividends - Share premium.

28.1 The board of directors may pay interim dividends in accordance with the provisions of the Law. Until (and including) the last day of a sixty (60) months period beginning with the date of Consummation, the board of directors may only pay an interim dividend, which qualifies as an Extraordinary Dividend, with the approval at a shareholders' meeting of (i) a majority of the B Shareholders and (ii) a majority of the C Shareholders.

28.2 Notwithstanding the foregoing and subject to the Law, the board of directors may make use of any sums contributed to the share premium to (i) redeem shares in accordance with article 16 of these articles of association, and/or (ii) convert any amount thereof into share capital in order to issue shares upon the exercise of warrants issued by the Company, at the discretion of the board of directors and without reserving a preferential subscription right to existing shareholders in accordance with article 5.2 of these articles of association.

28.3 The board of directors shall create a specific reserve in respect of the exercise of any class A warrants of class B warrants issued by the Company (the "Warrant Reserve") and affect and transfer sums contributed to the share premium and/or any other distributable reserve of the Company to such Warrant Reserve. The board of directors may, at any time, fully or partially convert amounts contributed to such reserve to pay for the subscription price of any Class A Shares to be issued further to an exercise of class A warrants or class B warrants. The Warrant Reserve is not distributable or convertible prior to the exercise, redemption or expiration of all outstanding class A warrants and class B warrants and may only be used to pay for the Class A Shares Issued pursuant to the exercise of such class A warrants and class B warrants; thereupon, the Warrant Reserve will be a distributable reserve.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 30. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by the Regulation and Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Regulation and the Law."

The resolution was approved as follows:

- thirteen million nine hundred thirty-seven thousand fifty-one (13,937,051) Class A Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-four (2,105,264) Class B1 Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, and two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares voting in favour;

- five million one hundred one thousand three hundred five (5.101.305) Class A Shares voting against; -no (0) Class A Share, not voting (abstention).

Eighth resolution

The general meeting of shareholders acknowledges the resignation of (i) Mr. Alain Georges, Mr. Jürgen Heraeus and Mr. Christoph Kirsch as A Directors, (ii) Prof. Hermann Simon and Mr. Roland Lienau as B Directors and (iii) Mr. Jean-Michel Ropert and Mr. Dirk-Jan van Ommeren as C Directors with effect as of immediately after the board meeting of the Company taking place on the date of the Consummation and grants them full discharge for the exercise of their mandate. Conditional [i] upon the approval of items 2 to 7 and 9 of the agenda, and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of immediately after the board meeting of the Company taking place on the date of the Consummation, the general meeting of shareholders resolves to appoint the following persons as directors until the annual general meeting of the Company taking place in 2016:

- Dr. Hagen Hultsch, born on November 26, 1940, in Birkenfeld/Nahe (Germany) residing in Löwenburgweg 2, 53229 Bonn (Germany), is appointed as A Director,

- Mr. Ulrich Reutner, born on March 17, 1965 in 69207 Sandhausen (Germany), residing in Im Riegel 80 69190 Walldorf (Germany), is appointed as A Director,

- Mr. Roland Lienau, born on August 20, 1961 in Hamburg (Germany), residing at 89 rue Taitbout, 75009 Paris (France), is appointed as A Director,

- Mr. Dirk-Jan van Ommeren, born on July 11, 1950 in Elst (Rhenen) (the Netherlands), residing at Rembrandt tower, 22nd floor, Amstelplein 1, 1090 HC Amsterdam (the Netherlands), is appointed as B Director,

- Mr. Hans Hofstetter, born on November 26, 1962 in Walenstadt (Switzerland), residing in Habset 109, 9038 Rehetobel, Bürgerort Wildhaus (Switzerland), is appointed as C Director,

- Mr. Thomas Brauchli, born on September 26, 1966 in Glarus (Switzerland), residing in Strebelstrasse 16d, 9010 St. Gallen, Bürgerort Glarus (Switzerland), is appointed as A Director.

The resolution was approved as follows:

- thirteen million nine hundred thirty-seven thousand fifty-one (13,937,051) Class A Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-four (2,105,264) Class B1 Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, and two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares voting in favour;

- five million one hundred one thousand three hundred five (5,101,305) Class A Shares voting against;

- no (0) Class A Share, not voting (abstention).

Ninth resolution

The general meeting resolves to grant an irrevocable power of attorney to the board of directors with full power of substitution, to make any statement, sign all documents, represent the shareholders in front of a Luxembourg notary, complete any formality and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to give full effect to the conversion of Class B Shares and/or Class C Shares and acknowledge and state that conditions for conversion are met, the Date of Consummation has occurred or not occurred or any other condition or event set out in the articles of association has occurred, and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Trade and Companies' Register and to any publication in the Memorial conditional upon [i] the approval of items 2 to 8 of the agenda, and [ii] the Warrant Holder Approval and with effect as of the Consummation.

The resolution was approved as follows:

- thirteen million nine hundred thirty-seven thousand fifty-one (13,937,051) Class A Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-four (2,105,264) Class B1 Shares, two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, and two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares voting in favour;

- five million one hundred one thousand three hundred five (5.101.305) Class A Shares voting against;

- no (0) Class A Share, not voting (abstention).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Helikos SE» (la «Société»), une société Européenne (SE) constituée selon et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en conformité avec le règlement du Conseil (CE) n° 2157/2001 du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) (le «Règlement»), ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.525, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné le 9 Octobre 2009, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102, p. 100869 le 26 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés selon un acte de Maître Carlo Wersandt, agissant en remplacement du notaire soussigné, le 2 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°726 le 7 avril 2010.

L'assemblée générale fut ouverte à midi (CEST) sous la présidence de Monsieur Dirk-Jan van Ommeren, président du conseil d'administration de la Société, résidant à Amsterdam, Pays-Bas, qui a désigné Monsieur Alexander Olliges, résidant au Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Roland Lienau, résidant en France comme scrutateur.

Le bureau de cette assemblée ainsi constituée, le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat de l'assemblée des détenteurs de Warrants de Catégorie A et présentation du résultat;
 2. Présentation et approbation du rapprochement d'entreprises avec Exceet Group AG (la "Transaction") sous condition de [i] l'approbation des points 3 à 9 de l'ordre du jour et [ii] l'Approbation des Détenteurs de Warrants;
 3. Changement du nom de la Société en "exceet Group SE" sous condition de [i] l'approbation des points 2 et 4 à 9 de l'ordre du jour et [ii] l'Approbation des Détenteurs de Warrants et avec prise d'effet de la Réalisation;
 4. Création de nouvelles Catégories d'actions qui seront appelées "Actions de Catégorie C1", "Actions de Catégorie C2" et "Actions de Catégorie C3", détermination des droits liés à ces actions, décision que les Actions de Catégorie C convertiront en Actions de Catégorie A sous conditions et détermination des conditions de conversion, sous condition de [i] l'approbation des points 2 à 3 et 5 à 9 de l'ordre du jour, et [ii] l'Approbation des Détenteurs de Warrants, et avec prise d'effet au moment de la Réalisation;
 5. Changement et détermination des droits liés aux Actions de Catégorie B, décision que les Actions de Catégorie B convertiront en Actions de Catégorie A sous conditions et détermination des conditions de conversion, sous condition de [i] l'approbation des points 2 à 4 et 6 à 9 de l'ordre du jour, et [ii] l'Approbation des Détenteurs de Warrants, et avec prise d'effet au moment de la Réalisation;
 6. Présentation du rapport spécial supplémentaire du conseil d'administration, réduction du capital autorisé et renouvellement de la période d'autorisation: Durant la période de cinq ans à partir de la publication des résolutions de cette assemblée générale, le conseil d'administration est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C, indépendamment du fait que ces actions soient payées en espèces ou en nature, à octroyer des bons de souscription d'actions et à émettre tous autres instruments convertibles en actions dans la limite du capital autorisé, à toute personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates, et pourra notamment procéder à une telle émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants sous condition de [i] l'approbation des points 2 à 5 et 7 à 9 de l'ordre du jour, et [ii] l'Approbation des Détenteurs de Warrants et avec prise d'effet au moment de la Réalisation;
 7. Modifications et refonte des statuts de la Société en concordance avec le projet mis à disposition sur le site de la Société à partir du 27 juin 2011, sous condition de [i] de l'approbation des 2 à 6 et 8 à 9 de l'ordre du jour, et [ii] l'Approbation des Détenteurs de Warrants, et avec prise d'effet à la Réalisation;
 8. Constat de la démission des administrateurs, acceptation de la démission et décharge ainsi que nomination de nouveaux administrateurs, sous condition de [i] l'approbation des points 2 à 7 et 9 de l'ordre du jour, et [ii] l'Approbation des Détenteurs de Warrants, et avec prise d'effet au moment de la Réalisation;
 9. Donner procuration au conseil d'administration de confirmer l'accomplissement de toute condition pour la conversion, de constater que la Réalisation a eu lieu et de faire toutes déclarations, de signer tout document, de représenter les actionnaires devant un notaire au Luxembourg et faire tout ce qui est légal et nécessaire ou simplement utile en vue de l'accomplissement et de la réalisation des résolutions prises et des statuts, sous condition de [i] l'approbation des points 2 à 8 de l'ordre du jour, et [ii] l'Approbation des Détenteurs de Warrants, et avec prise d'effet au moment de la Réalisation.
- "Réalisation" signifie le jour et immédiatement avant le moment que la Société et ses filiales directes deviennent seuls actionnaires d'Exceet Group AG.
- "Approbation des Détenteurs de Warrants" signifie l'approbation par les détenteurs de warrants des modifications des termes et conditions des warrants de Catégorie A proposées dans l'assemblée spéciale des détenteurs de warrants convoquée pour le 21 juillet 2011.
- II. que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions ainsi que des actions ayant voté par formulaire de vote, sont indiquées sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée;
 - III. que cette assemblée générale a été dûment convoquée par une convocation contenant l'ordre du jour de l'assemblée et publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1387 du 27 juin 2011 et n° 1507 du 8 Juillet 2011, et dans le Tageblatt le 27 juin 2011 et le 8 juillet 2011, et dans le Bundesanzeiger électronique Allemand le 27 juin 2011; des copies de ces publications ont été présentées au bureau de l'assemblée;
 - IV. que le président a informé l'assemblée générale que pour avoir un quorum adéquat (i) pour le point 2 de l'ordre du jour, il faut au moins que vingt-cinq pour cent (25%) des Actions de Catégorie A soient présents ou représentés, et (ii) pour les points 3, 4, 5, 6, 7 il faut au moins que la moitié du capital social soit présent ou représenté pour chaque Catégorie d'action prise individuellement et que, étant donné que toutes les résolutions sont proposées sous condition de l'approbation des autres résolutions, l'assemblée générale peut uniquement délibérer et voter sur les points de l'ordre du jour si un quorum d'au moins la moitié du capital social est présent ou représenté pour chaque Catégorie d'actions prise individuellement en conformité avec l'avis de convocation;
 - V. qu'il apparaît de la liste de présence que des actionnaires qui détiennent (i) dix-neuf millions trente-huit mille trois cent cinquante-six (19.038.356) d'Actions de Catégorie A du totale de vingt millions (20.000.000) d'Actions de Class A, (ii) les deux millions cent cinq mille deux cent soixante-quatre (2.105.264) Actions de Catégorie B1, (iii) les deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, et (iv) les deux millions cent cinq mille deux

cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Class B3 sont présentes ou représentées dans l'assemblée générale ou ont valablement voté par formulaire de vote; et

VI. que la présente assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après avoir constatée les déclarations du président et après délibération, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale prends note qu'une assemblée des détenteurs de warrants A a eu lieu le jour de assemblée présente. Le président présente les résultats de l'assemblée des détenteurs de Warrants de catégorie A, à laquelle une majorité des détenteurs de warrants de catégorie A émis ont approuvés les changements aux termes et conditions des warrants de catégorie A, avec prise d'effet au moment de la Réalisation et sous condition de l'approbation de la Transaction par l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société et la réalisation de la Transaction, et présente les changements.

Deuxième Résolution

Le président présente la Transaction proposée consistant en l'acquisition de et investissements dans exceet Group AG, une société Suisse. La présentation est suivie de questions des actionnaires et discussion.

La président expliqué à l'assemblée que pas plus que 35% des Actions de Catégorie A ont été offert pour rachat (excluant les Actions de Catégorie A pour lesquelles l'option d'achat des fondateurs a été exercée) et que le conseil d'administration a confirmé que le Seuil de 80% a été atteinte et que la Transaction proposée n'est pas un Rapprochement d'Entreprises entre Parties Liées.

Suite à la discussion, l'assemblée générale des actionnaires approuve la Transaction, sous condition de [i] l'approbation des points 3 à 9 de l'ordre du jour et [ii] l'approbation des Détenteurs de Warrant.

La résolution a été approuvée comme suit:

- treize millions neuf cent trente-sept mille cinquante-et-une (13.937.051) Actions de Catégorie A votant pour;
- cinq millions cent un mille trois cent cinq (5.101.305) Actions de Catégorie A, votant contre;
- aucune (0) Action de Catégorie A, n'ayant pas voté (abstention).

Troisième résolution

Sous condition de [i] l'approbation des points 2 et 4 à 9 de l'ordre du jour et [ii] l'Approbation des Détenteurs de Warrant et avec prise d'effet au moment de la Réalisation, l'assemblée générale des actionnaires décide de changer le nom de la Société de Helikos SE à "exceet Group SE".

La résolution a été approuvée comme suit:

- treize millions neuf cent trente-sept mille cinquante-et-une (13.937.051) Actions de Catégorie A, deux millions cent cinq mille deux cent soixante-quatre (2.105.264) Actions de Catégorie B1, deux million cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, et deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Class B3 votant pour;
- cinq millions cent un mille trois cent cinq (5.101.305) Actions de Catégorie A votant contre;
- aucune (0) Action de Catégorie A n'ayant pas voté (abstention).

Quatrième résolution

Sous condition de [i] l'approbation des points 2 à 3 et 5 à 9 de l'ordre du jour et de [ii] de l'Approbation des Détenteurs de Warrants et avec prise d'effet au moment de la Réalisation, l'assemblée générale des actionnaires décide de créer de nouvelles catégories d'actions rachetables désignées «Actions de Catégorie C1», «Actions de Catégorie C2» et «Actions de Catégorie C3», (collectivement les actions de «Catégorie C») que ces actions confèrent les mêmes droits que les Actions de Catégorie B existantes, sauf qu' (i) elles confèrent le droit de proposer une liste de candidats pour les administrateurs de Catégorie C, et (ii) elles se convertissent automatiquement en Actions de Catégorie A dans les conditions telles que déterminées par les statuts de la Société suite à leur modification conformément à la septième résolution proposée dans cette assemblée générale extraordinaire (l' «Tableau de Conversion C»):

- toutes les Actions de Catégorie C1 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) Action de Catégorie A par Action de Catégorie C1 au jour où le cours moyen pondéré par le volume d'Actions de Catégorie A affiché au XETRA® tel que publié par Bloomberg par rapport à cette Séance de Bourse (ou, si le cours moyen pondéré par le Volume n'est pas disponible sur Bloomberg, le cours moyen pondéré par le volume des Actions de Catégorie A de ce jour de négociation déterminé par une banque internationale d'investissement choisie par la Société) (le "VWAP Par Jour") est au moins égal à douze (12) euros sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une période quelconque de trente (30) Séances de Bourse consécutives après la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises. «Séance de Bourse» signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle la bourse de Francfort est ouverte à la négociation.

- toutes les Actions de Catégorie C2 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) Action de Catégorie A par Action de Catégorie C2 si le VWAP Par Jour, sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une quelconque période de trente (30) Séances de Bourse consécutives suivant la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, est au moins égal à treize (13) euros;

- toutes les Actions de Catégorie C3 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) Action de Catégorie A par Action de Catégorie C3 si le VWAP Par Jour, sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une quelconque période de trente (30) Séances de Bourse consécutives suivant la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, est au moins égal à quinze (15) euros.

Les Actions de Catégorie C qui n'auraient pas été converties à la date du cinquième (5^{ème}) anniversaire de la Réalisation ne seront pas converties.

A partir de la date de leur conversion, les Actions de Catégorie C confèrent les mêmes droits que les Actions de Catégorie A émises.

L'assemblée générale des actionnaires décide expressément de convertir les Actions de Catégorie C en Actions de Catégorie A sous réserve de la réalisation des conditions du Tableau de Conversion C.

La résolution a été approuvée comme suit:

- treize millions neuf cent trente-sept mille cinquante-et-une (13.937.051) Actions de Catégorie A, deux millions cent cinq mille deux cent soixante-quatre (2.105.264) Actions de Catégorie B1, deux million cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, et deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Class B3 votant pour;

- cinq millions cent un mille trois cent cinq (5.101.305) Actions de Catégorie A votant contre;

- aucune (0) Action de Catégorie A n'ayant pas voté (abstention).

Cinquième résolution

Sous condition de [i] l'approbation des points 2 à 4 et 6 à 9 de l'ordre de jour et [ii] et l'Approbation des Détenteurs de Warrants, et avec prise d'effet à Réalisation, l'assemblée générale des actionnaires décide de créer une nouvelle catégorie d'actions rachetables désignée "Actions de Catégorie B4", de modifier et déterminer les droits des Actions de Catégorie B1, des Actions de Catégorie B2, des Actions de Catégorie B3 et des Actions de Catégorie B4 (les Actions de Catégorie B1, les Actions de Catégorie B2, les Actions de Catégorie B3 et les Actions de Catégorie B4 étant collectivement dénommées «Actions de Catégorie B») comme suit et d'accorder le droit de proposer une liste de candidats pour les Administrateurs de Catégorie B:

- les Actions de Catégorie B convertissent automatiquement en Actions de Catégorie A dans les conditions dans les conditions suivantes (le «Tableau de Conversion B»):

* Toutes les Actions de Catégorie B1 sont automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une Action de Catégorie A par Action de Catégorie B1 à de la Réalisation.

* Toutes les Actions de Catégorie B2 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) Action de Catégorie A par Action de Catégorie B2 au jour où le VWAP par Jour est au moins égal à quatorze (14) euros sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une période quelconque de trente (30) Séances de Bourse consécutives après la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises.

* Toutes les Actions de Catégorie B3 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) action de Catégorie A par Action de Catégorie B3 si le VWAP Par Jour, sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une quelconque période de trente (30) Séances de Bourse consécutives suivant la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, est au moins égal à seize (16) euros.

* Toutes les Actions de Catégorie B4 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) Action de Catégorie A par Action de Catégorie B4 si le VWAP Par Jour, sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une quelconque période de trente (30) Séances de Bourse consécutives suivant la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, est au moins égal à douze (12) euros.

Les Actions de Catégorie B qui n'ont pas été converties le jour du cinquième (5^{ème}) anniversaire de la Réalisation ne seront pas converties.

A partir de leur conversion, les Actions de Catégorie B conféreront les mêmes droits que les Actions de Catégorie A.

- les Actions de Catégorie B ont le droit de participer aux bénéfices et au boni de liquidation de la Société, tel que déterminé par les statuts.

- les Actions de Catégorie B confèrent le droit de proposer des Administrateurs B pour nomination durant une certaine période telle que déterminée dans les statuts suite à leur modification conformément à la septième résolution proposée dans cette assemblée générale extraordinaire.

- les Actions de Catégorie B confèrent un droit de veto spécifique concernant des dividendes extraordinaires pour une certaine période; et

- les Actions de Catégorie B sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale des actionnaires décide expressément de convertir les Actions de Catégorie B en Actions de Catégorie sous réserve de la réalisation des conditions du Tableau de Conversion B.

La résolution a été approuvée comme suit:

- treize millions neuf cent trente-sept mille cinquante-et-une (13.937.051) Actions de Catégorie A, deux millions cent cinq mille deux cent soixante-quatre (2.105.264) Actions de Catégorie B1, deux million cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, et deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Class B3 votant pour;
- cinq millions cent un mille trois cent cinq (5.101.305) Actions de Catégorie A votant contre;
- aucune (0) Action de Catégorie A n'ayant pas voté (abstention).

Sixième résolution

Le président de l'assemblée présente et l'assemblée générale prend acte du rapport complémentaire spécial du conseil d'administration présenté à l'égard de la réduction du capital autorisé et du renouvellement de la période d'autorisation.

Après avoir entendu ce rapport et sous condition de (i) l'approbation des points 2 à 5 et 7 à 9 de l'ordre du jour et [ii] de l'Approbation de Détenteurs de Warrants, et avec prise d'effet au moment de la Réalisation, l'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital autorisé, comprenant le capital social, et le fixe à sept cent soixante-quatre mille neuf cents soixante-cinq euros et quatre-vingt-six cents (EUR 764.965,86), composé de cinquante millions trois cent vingt-six mille et sept cent deux (50.326.702) actions, et de renouveler la période d'autorisation existante. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C, indépendamment du fait que ces actions soient payées en espèces ou en nature, à octroyer des bons de souscription d'actions et à émettre tous autres instruments convertibles en actions dans la limite du capital autorisé, à toute personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates, et pourra notamment procéder à une telle émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants dans les cinq (5) années suivant la date de publication de la résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée le 21 juillet 2011 au Mémorial (la «Date de Renouvellement»). L'autorisation existante (accordée le 1^{er} février 2010) demeurera en vigueur jusqu'à la Date de Renouvellement.

La résolution a été approuvée comme suit:

- treize millions neuf cent trente-sept mille cinquante-et-une (13.937.051) Actions de Catégorie A, deux millions cent cinq mille deux cent soixante-quatre (2.105.264) Actions de Catégorie B1, deux million cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, et deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Class B3 votant pour;
- cinq millions cent un mille trois cent cinq (5.101.305) Actions de Catégorie A votant contre;
- aucune (0) Action de Catégorie A n'ayant pas voté (abstention).

Septième résolution

Sous réserve de [i] l'approbation des points 2 à 6 et de 8 à 9 de l'ordre du jour et [ii] l'Approbation des Détenteurs de Warrants, et avec prise d'effet au moment de la Réalisation, suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier et à reformuler intégralement les statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom, Durée, Objet, Sièges sociaux»

Art. 1^{er}. Nom. Il existe conformément aux présents statuts une société européenne sous la dénomination de «except Group SE» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans motifs par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention le développement, la réalisation ainsi que la gestion et le contrôle d'un portefeuille de valeurs mobilières se composant de participations ainsi que de droits de toute nature, et de toutes autres formes d'investissements dans des entités situés au Grand Duché de Luxembourg ainsi que dans des entités situées à l'étranger, qu'il s'agisse d'entités existantes ou bien à créer, notamment par souscription, acquisition, vente ou échange de titres ou de droits, quelle qu'en soit la nature, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que l'administration et le contrôle de son portefeuille.

3.2. La Société pourra également accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient directement ou indirectement une participation, ou un droit quelle qu'en soit la nature, ou bien dans laquelle la Société a investi d'une autre manière, ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, et accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient directement ou indirectement

une participation ou un droit quelle que soit sa nature, ou dans laquelle la Société a investi d'une autre manière, ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3. La Société peut réaliser des emprunts sous toutes formes et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

3.4. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété Intellectuelle réputées utiles à la réalisation de ces objets.

Art. 4. Siège Social.

4.1. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. L'administration centrale de la Société est située au siège social.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein d'une même municipalité par décision du conseil d'administration.

4.3. Le siège social peut être transféré vers une autre municipalité du Grand Duché de Luxembourg, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

4.4. Des succursales ou des bureaux de représentation peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.5. Le siège social de la Société peut être transféré vers un autre Etat membre de la Communauté Européenne conformément aux dispositions du Règlement du Conseil (CE) n°2157/2001 du 8 Octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (le "Règlement") ainsi qu'à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Le transfert du siège social n'entraînera ni la dissolution de la Société, ni la création d'une nouvelle personne morale.

B. Capital social - Actions - Registre des actions Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social et Capital autorisé.

5.1. La Société peut émettre des actions de catégorie A (les .Actions de Catégorie A., leurs titulaires étant collectivement dénommés les .Actionnaires A.), des actions rachetables de catégorie B1 (les .Actions de Catégorie B1.), des actions rachetables de catégorie B2 (les .Actions de Catégorie B2.), des actions rachetables de catégorie B3 (les .Actions de Catégorie B3.) et des actions rachetables de catégorie B4 (les .Actions de Catégorie B4.) (ensemble, les .Actions de Catégorie B., leurs titulaires étant collectivement dénommés les .Actionnaires B.) et des actions rachetables de catégorie C1 (les .Actions de Catégorie C1.), des actions rachetables de catégorie C2 (les .Actions de Catégorie C2.), et des actions rachetables de catégorie C3 (les .Actions de Catégorie C3.) (ensemble, les .Actions de Catégorie C. leurs titulaires étant collectivement dénommés les .Actionnaires C.). Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000), représenté par (i) vingt millions (20.000.000) d'Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-quatre (2.105.264) Actions de Catégorie B1, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, et (iv) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3.

Toute référence faite aux "actions" ci-après sera interprétée comme une référence aux Actions de Catégorie A, aux Actions de Catégorie B et/ou aux Actions de Catégorie C, selon le contexte. La même interprétation sera appliquée aux "actionnaires". Les actions n'ont pas de valeur nominale.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions de fond et de forme requises pour la modification des statuts.

Toutes nouvelles actions à souscrire en numéraire seront offertes par priorité aux actionnaires existants, en proportion du nombre d'actions qu'il(s) détiennent(en)t dans le capital de la Société. Le conseil d'administration déterminera le délai dans lequel ce droit préférentiel de souscription pourra s'exercer. Ce délai ne pourra être inférieur à trente (30) jours courant à compter de la date d'ouverture de la période de souscription telle que publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") ainsi que dans deux journaux luxembourgeois, conformément à la Loi. Toutefois, sous réserve des dispositions de la Loi, l'assemblée générale des actionnaires convoquée (i) afin de statuer sur une augmentation du capital de la Société, ou (ii) à l'occasion d'une autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants ou permettre au conseil d'administration de procéder à pareille limitation. Cette décision sera adoptée dans les conditions de fond et de formes requises pour la modification des statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société, en ce inclus le capital social émis, est fixé à sept cent soixante quatre mille neuf cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-six centimes d'euro (EUR 764.965,86), représenté par un total de cinquante millions trois cent vingt-six mille sept cent deux (50.326.702) actions auxquelles seront susceptibles de venir s'ajouter quatorze millions dix mille neuf cent douze (14.010.912) Actions de catégorie A, un million (1.000.000) d'Actions de catégorie B4, trois millions (3.000.000) d'Actions de catégorie C1, trois millions (3.000.000) d'Actions de catégorie C2, et trois millions (3.000.000) d'Actions de catégorie C3.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C, indépendamment du fait que ces actions soient payées en espèces ou en nature, à octroyer des bons de souscription d'actions et à émettre tous autres instruments convertibles en actions dans la limite du capital

autorisé, à toute personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates, et pourra notamment procéder à une telle émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants dans les cinq (5) années suivant la date de publication de la résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée le 21 juillet 2011 au Mémorial (la «Date de Renouvellement»). L'autorisation existante (accordée le 1^{er} février 2010) demeurera en vigueur jusqu'à la Date de Renouvellement.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois, à chaque fois pour une période maximale de cinq (5) années, par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions de fond et de forme requises pour la modification des statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'incapacité légale, la dissolution, la faillite d'un actionnaire ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la Loi.

6.3. Des fractions d'actions auront des droits identiques à ceux des actions entières, attribués sur une base proportionnelle, excepté pour le droit de vote qui ne pourra être exercé qu'à la condition de réunir les fractions d'action(s) en une ou plusieurs actions entières. Toute fraction qui ne pourrait être réintégrée dans une action entière ne saurait conférer le droit de vote à son titulaire. Toutefois, lorsque les actions sont nominatives et sont inscrites dans le registre des actionnaires au nom de ou pour le compte d'un système de règlement d'opérations sur titres ou de l'opérateur d'un tel système ou, lorsque les actions sont au porteur et détenues par ou pour le compte d'un système de règlement d'opérations sur titres ou de l'opérateur d'un tel système, et dans chacun des cas enregistrées comme titres dématérialisés dans les comptes d'un dépositaire professionnel ou d'un sous-dépositaire (ces dépositaires ou sous-dépositaires étant désignés ci-après comme étant le «Dépositaire»), la Société -sous réserve d'avoir reçu de la part d'un Dépositaire une attestation en bonne et due forme-, permettra au déposant de tels titres dématérialisés d'exercer les droits attachés aux actions correspondant aux titres dématérialisés, y compris l'admission et le vote aux assemblées générales, et considérera ce ou ces déposants comme les titulaires des actions pour les besoins de l'article 7 des présents statuts. Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions auxquelles devront répondre ces attestations.

6.4. Les Actions de Catégorie A sont des actions au porteur. Les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C sont des actions nominatives et ne pourront pas être converties en actions au porteur.

6.5. Les certificats représentatifs d'actions au porteur seront signés par deux membres du conseil d'administration. Ces signatures seront soit manuscrites, soit imprimées, ou par tout autre moyen écrit. Une des deux signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, auquel cas sa signature devra être manuscrite. Un certificat contiendra notamment la date de l'acte constitutif de la Société et de sa publication, le montant du capital social de la Société, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions ainsi que le pair comptable des titres ou intérêts qu'ils représentent dans la Société, une description sommaire des apports et les conditions auxquelles ils ont été faits, ainsi que les avantages spécifiques attribués aux fondateurs, la durée de la Société et le jour, l'heure et la commune où se réunit l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

6.6. Un registre des Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie C sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre des Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie C indiquera notamment le nom de chaque Actionnaire de Catégorie B et de chaque Actionnaire de Catégorie C, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions. Chaque Actionnaire de Catégorie B et chaque Actionnaire de Catégorie C notifiera à la Société par courrier recommandé tout changement d'adresse le concernant ainsi que toute autre modification l'ayant affecté. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Actionnaire de Catégorie B ou de l'Actionnaire de Catégorie C dont elle a été notifiée.

Art. 7. Actionariat et Cession d'actions.

7.1. Les actions peuvent être enregistrées sans numéro d'ordre dans des comptes de titres fongibles, ouverts auprès d'institutions financières ou d'autres dépositaires professionnels. Les actions détenues en dépôt ou sur un compte auprès d'une telle institution financière ou d'un tel dépositaire professionnel seront inscrites sur un compte ouvert au nom du déposant et pourront être transférées d'un compte à un autre, que ce compte soit détenu par la même ou une autre institution financière ou dépositaire professionnel. Le déposant dont les actions sont détenues dans des comptes de titres fongibles aura les mêmes droits et obligations que s'il détenait les actions au porteur en son nom propre.

7.2. La cession des actions au porteur qui ne sont pas détenues dans des comptes de titres fongibles s'opérera par la seule tradition du titre au porteur.

7.3. Les actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions légales en vigueur et des stipulations des présents statuts. Tous les droits et obligations attachés à une action sont transférés à son cessionnaire. Jusqu'au dernier jour (inclus) d'une période de soixante six (66) mois courant à compter de la date de Réalisation (telle que définie à l'article 14.1 ci-dessous), (i) les Actions de Catégorie B ne pourront être transférées (x) qu'aux titulaires d'Actions de Catégorie B et leurs Affiliés (telles que définis à l'article 14.1 ci-dessous), ou (y) en cas de décès d'un Actionnaire de Catégorie B aux descendants de cet Actionnaire de Catégorie B, et (ii) les Actions de Catégorie C ne pourront être transférées (x) qu'aux directeurs d'except Group AG et/ou aux directeurs des Filiales d'except Group AG, (y) par distribution en nature aux

actionnaires directs des Actionnaires de Catégorie C qui détenaient des Actions de Catégorie C à la date de Réalisation, mais seulement après le dernier jour (inclus) d'une période de vingt-quatre (24) mois courant à compter de la date de Réalisation, ou (z) en cas de décès d'un Actionnaire de Catégorie C, aux héritiers d'un tel Actionnaire de Catégorie C.

7.4. La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par action. Pour le cas où une action serait détenue par plusieurs personnes, celles-ci devront désigner une personne qui sera considérée comme seule titulaire de cette action vis-à-vis de la Société. La Société se réserve le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à une action jusqu'à ce qu'un (1) de ses titulaires ne soit désigné comme tel.

7.5. La preuve du titre de propriété concernant les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie C. Des certificats de ces enregistrements dans les registres d'actionnaires pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) de ses membres, ou par l'administrateur unique, le cas échéant, sur requête et aux frais de l'actionnaire concerné. Toute cession d'Action de Catégorie B et d'Action de Catégorie C sera opposable à la Société et aux tiers à condition de respecter les restrictions de transfert d'actions définies à l'article 7.3 ci-dessus, soit par l'inscription du transfert envisagé dans le registre des actions dès la remise du formulaire de transfert signé et daté par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs représentants respectifs, ou par la notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite de quoi tout administrateur pourra enregistrer la cession dans les registres d'actionnaires.

7.6. Tout actionnaire, avec ses Affiliés (telles que définis à l'article 14.1), et tout actionnaire avec lequel il agit de concert, dont la participation viendrait à dépasser à tout moment le seuil de deux pourcent (2%) des Actions de Catégorie A émises, ou tout multiple du seuil précité, doit notifier cet événement à la Société dans les quatre (4) jours ouvrés de la survenance d'un tel événement. A défaut de notification dans ce délai, le droit de vote attaché à la fraction de ses actions excédant ledit seuil sera suspendu jusqu'à ce que cette notification ait été effectuée. Pour les besoins des présents statuts, l'expression «avec lequel il agit de concert» signifiera des actionnaires, qui coopèrent sur la base d'un contrat exprès ou tacite, écrit ou oral, en vue de l'acquisition, la détention, le vote ou la cession d'Actions de Catégorie A de la Société. Le conseil d'administration déterminera si des actionnaires agissent de concert, et dans pareille situation, une telle position aura, sauf erreur manifeste, force obligatoire.

7.7. Pour éviter toute confusion, il est précisé que cette obligation s'ajoute aux obligations imposées par la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé (la «Loi de Transparence») et que toutes les sanctions prévues par la Loi de Transparence resteront applicables en cas de non-respect des dispositions de la Loi de Transparence.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1. Les actionnaires exercent leurs droits collectifs dans le cadre de l'assemblée générale des actionnaires.

8.2. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont réservés expressément par la loi et par les présents statuts.

Art. 9. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1. L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée à tout moment par le conseil d'administration pour se tenir au lieu et à la date spécifiée sur l'avis de convocation.

9.2. L'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration lorsqu'une demande écrite indiquant l'ordre du jour a été adressée au conseil d'administration par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. Dans ce cas, une assemblée générale des actionnaires doit être convoquée et doit être tenue dans le mois suivant réception de ladite demande.

9.3. Dans le cas où, à la suite d'une demande faite en application de l'article 9.2, l'assemblée générale ne serait pas tenue à temps, et dans tous les cas, si elle n'est pas tenue dans les deux (2) mois de ladite demande, les tribunaux compétents de Luxembourg pourront ordonner la convocation d'une assemblée générale dans un délai déterminé, ou bien autoriser les actionnaires à l'origine de la demande ou leurs représentants à convoquer cette assemblée générale.

9.4. Le conseil d'administration convoquera l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice fiscal de la Société. D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir au lieu et date spécifiés dans les avis de convocation respectifs. L'assemblée générale des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation, le 31 mai de chaque année, à 12 heures (midi). Si ce jour est un jour férié légal ou un jour de week-end, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvré suivant.

9.5. Tout avis de convocation à une assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée, le lieu, la date et l'heure de rassemblée, la description des démarches que les actionnaires doivent entreprendre pour pouvoir participer et exprimer leur vote à l'occasion de l'assemblée générale, et doit prendre la forme d'annonces publiées (i) trente (30) jours avant l'assemblée générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg, et (ii) dans les médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace Economique Européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire. En cas de seconde convocation de

l'assemblée générale pour cause de défaut de quorum sur première convocation, et dans la mesure où l'article 9.5 aurait dûment été respecté lors de la première convocation, et qu'aucun point n'a été ajouté à l'ordre du jour, un délai de préavis de dix-sept (17) jours s'appliquera. Lorsque les actions sont cotées sur une place boursière à l'étranger, les avis de convocation doivent aussi être publiés, le cas échéant, selon les dispositions des lois, règlements et règles applicables à ladite place boursière étrangère.

9.6. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pourcent (5%) du capital émis de la Société, pourra(ont) (i) demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires, dans la mesure où une telle demande serait accompagnée d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale, ou (ii) déposer des projets de résolutions concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Ladite demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée ou par voie électronique au moins vingt-deux (22) jours avant la date de l'assemblée générale et indiquer l'adresse postale ou électronique de l'expéditeur. Au cas où une telle demande entraînerait une modification à l'ordre du jour correspondant, la Société mettra un ordre du jour modifié à disposition au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée générale.

9.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour, ladite assemblée générale des actionnaires pourra se tenir sans notice préalable.

Art. 10. Admission. Tout actionnaire qui détient une ou plusieurs actions de la Société quatorze (14) jours avant l'assemblée générale à vingt-quatre (24) (heure de Luxembourg) (la «Date d'Inscription») sera admis à cette assemblée générale des actionnaires. Tout actionnaire qui décide de participer à l'assemblée générale doit l'indiquer à la Société au plus tard à la Date d'Inscription selon les modalités prévues par le conseil d'administration dans l'avis de convocation. En cas d'actions détenues par un opérateur de système de règlement-livraison d'instruments financiers, ou par un dépositaire professionnel ou par un sous-dépositaire désigné par ledit dépositaire professionnel un propriétaire de ces actions souhaitant assister à l'assemblée générale des actionnaires devrait recevoir dudit opérateur ou dépositaire ou sous-dépositaire, un certificat attestant du nombre d'actions enregistrées dans le compte correspondant à la Date d'Inscription. Le certificat devra être présenté au siège social de la Société au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale. Dans le cas d'un actionnaire votant par procuration, celle-ci devra être déposée au siège social de la Société en même temps, ou bien déposée auprès d'un agent de la Société dûment habilité à recevoir la ou les procurations). Le conseil d'administration pourra décider sur un délai plus court pour le dépôt dudit certificat ou de ladite procuration.

Art. 11. Tenue des assemblées générales d'actionnaires.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à l'occasion de toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président élu parmi les membres du conseil d'administration, d'un secrétaire et d'un scrutateur, lesquels seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires, et qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. Le président du conseil d'administration préside toute assemblée générale. Si ce dernier est dans l'impossibilité de présider l'assemblée générale des actionnaires, quelle que soit la raison de cet empêchement, tout autre membre du conseil d'administration pourra présider l'assemblée générale des actionnaires. Le bureau de l'assemblée fera en sorte que l'assemblée se tienne en conformité avec les règles applicables et, plus particulièrement, avec les règles concernant la convocation de l'assemblée, aux règles de la majorité, au décompte des voix et à la représentation des actionnaires.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à chaque assemblée générale des actionnaires.

11.3. Il n'y a pas de quorum requis pour que l'assemblée générale des actionnaires se tienne et délibère valablement, sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents statuts.

11.4. Toute action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions de la Loi. Sous la réserve de dispositions contraires de la Loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés des actionnaires présents ou représentés, indifféremment de la partie du capital représentée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5. Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration. Une personne peut représenter plusieurs, voire l'ensemble des actionnaires.

11.6. Tout actionnaire participant à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration permettant son identification et permettant que les participants à la réunion puissent entendre les interventions des uns et des autres sans discontinuité et puissent ainsi participer de manière effective à l'assemblée, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, à condition que ces moyens de communication soient disponibles sur le lieu de la réunion.

11.7. Chaque actionnaire peut voter à toute assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée sur l'avis de convocation. Les actionnaires devront utiliser exclusivement les bulletins de vote fournis par la Société qui devront contenir au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée, ainsi

que pour chaque proposition trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou de s'abstenir de voter en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires auxquels ils se rapportent.

11.8. Le conseil d'administration pourra arrêter toutes autres conditions à remplir par les actionnaires afin de pouvoir participer à une assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1. Sous réserve des dispositions du Règlement et de la Loi, toute modification des statuts nécessite une majorité d'au moins deux-tiers (2/3) des voix valablement exprimées à une assemblée générale où au moins la moitié du capital social émis était présent ou représenté. Au cas où la seconde condition ne serait pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément aux dispositions de la Loi qui pourra délibérer sans prendre en considération la portion du capital social représentée, et à l'occasion de laquelle les résolutions seront adoptées à la majorité des deux-tiers (1/3) des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

12.2. Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions et que la résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale est de nature à modifier les droits respectifs d'une telle catégorie d'actions, la résolution doit réunir dans chaque catégorie dont les droits correspondants sont modifiés par ladite résolution les conditions de présence et de majorité requises au paragraphe précédent.

12.3. En complément des dispositions de l'article 12.2, toute modification des statuts au moment ou avant la date de Réalisation (telle que définie à l'article 14.1 ci-dessous) requiert le respect des conditions de quorum et de majorité décrites à l'article 12.1 des présents statuts pour chaque catégorie d'actions émises.

Art. 13. Prorogation des assemblées générales d'actionnaires. Le conseil d'administration a le droit de proroger, séance tenante, toute assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines, y compris une assemblée générale convoquée en vue d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit proroger, séance tenante, toute assemblée générale d'actionnaires sur la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au total au moins vingt pourcent (20%) du capital social émis de la Société. Une telle prorogation d'une assemblée générale d'actionnaires, séance tenante, annule toute décision prise lors de cette assemblée générale. Il est ici précisé qu'une fois l'assemblée reportée en application de la deuxième phrase de l'article 13, le conseil d'administration ne sera pas obligé de proroger cette assemblée générale une seconde fois.

Art. 14. Conversion des Actions de catégorie B.

14.1. «Réalisation» signifie le jour et le moment immédiatement avant lesquels la Société avec ses filiales directes deviennent l'actionnaire unique d'Exceet Group AG. Dans le cadre des présents statuts, une «Filiale» de, ou une personne «Affiliée» à une personne donnée, désigne une personne qui contrôle, est sous le même contrôle que, ou est contrôlée par, cette personne donnée et (ii) le terme «Contrôle» désigne la détention, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'exercer une influence sur la direction et la politique concernant cette personne, que ce soit par la détention d'actions, par le biais d'un contrat ou autre.

14.2. Toutes les Actions de Catégorie B1 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) Action de Catégorie A par Action de Catégorie B1, lors de la Réalisation.

14.3. Toutes les Actions de Catégorie B2 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) Action de Catégorie A par Action de Catégorie B2 au jour où le cours moyen pondéré par le volume d'Actions de Catégorie A affiché au XETRA® tel que publié par Bloomberg par rapport à cette Séance de Bourse (ou, si le cours moyen pondéré par le Volume n'est pas disponible sur Bloomberg, le cours moyen pondéré par le volume des Actions de Catégorie A de ce jour de négociation déterminé par une banque internationale d'investissement choisie par la Société) (le "VWAP Par Jour") est au moins égal à quatorze (14) euros sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une période quelconque de trente (30) Séances de Bourse consécutives après la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises. «Séance de Bourse» signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle la bourse de Francfort est ouverte à la négociation.

14.4. Toutes les Actions de Catégorie B3 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) action de Catégorie A par Action de Catégorie B3 si le VWAP Par Jour, sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une quelconque période de trente (30) Séances de Bourse consécutives suivant la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, est au moins égal à seize (16) euros.

14.5. Toutes les Actions de Catégorie B4 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) Action de Catégorie A par Action de Catégorie B4 si le VWAP Par Jour, sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une quelconque période de trente (30) Séances de Bourse consécutives suivant la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, est au moins égal à douze (12) euros.

14.6. Les Actions de Catégorie B qui n'auraient pas été converties à la date du cinquième (5^{ème}) anniversaire de la Réalisation ne seront pas converties.

14.7. A compter de leur conversion, les Actions de Catégorie B auront les mêmes droits et obligations que les Actions de Catégorie A émises.

14.8. La Réalisation sera établie de manière définitive par une décision du conseil d'administration déclarant que la Réalisation s'est produite et indiquant la date à laquelle elle s'est produite. Une décision du conseil d'administration constatera que les seuils indiqués aux articles 14.3, 14.4 et 14.5 ont bien été atteints et fera état des calculs réalisés à cette fin.

14.9. Les actionnaires donnent expressément et irrévocablement pouvoir au conseil d'administration pour faire toute déclaration, signer tout document, représenter les actionnaires devant un notaire à Luxembourg et pour entreprendre toute démarche légale, nécessaire ou utile en vue de l'accomplissement ou de la réalisation de toute conversion d'action conformément aux dispositions de l'article 14 des présents statuts, et pour procéder, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, à toute immatriculation ou enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés ainsi qu'à toute publication au Mémorial.

Art. 15. Conversion des Actions de Catégorie C.

15.1. Toutes les Actions de Catégorie C1 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) Action de Catégorie A par Action de Catégorie C1 si le VWAP Par Jour, sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une quelconque période de trente (30) Séances de Bourse consécutives suivant la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, est au moins égal à douze (12) euros.

15.2. Toutes les Actions de Catégorie C2 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) Action de Catégorie A par Action de Catégorie C2 si le VWAP Par Jour, sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une quelconque période de trente (30) Séances de Bourse consécutives suivant la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, est au moins égal à treize (13) euros.

15.3. Toutes les Actions de Catégorie C3 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une (1) Action de Catégorie A par Action de Catégorie C3 si le VWAP Par Jour, sur n'importe lesquelles des vingt (20) Séances de Bourse prises sur une quelconque période de trente (30) Séances de Bourse consécutives suivant la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, est au moins égal à quinze (15) euros.

15.4. Les Actions de Catégorie C qui n'auraient pas été converties à la date du cinquième (5^{ème}) anniversaire de la Réalisation ne seront pas converties.

15.5. A compter de leur conversion, les Actions de Catégorie C auront les mêmes droits et obligations que les Actions de Catégorie A émises.

15.6. Une décision du conseil d'administration constatera que les seuils indiqués aux articles

15.1 et 15.2 et 15.3 ont bien été atteints et fera état des calculs utilisés à cet égard.

15.7. Les actionnaires donnent expressément et irrévocablement pouvoir au conseil d'administration pour faire toute déclaration, signer tout document, représenter les actionnaires devant un notaire à Luxembourg et pour entreprendre toute démarche légale, nécessaire ou utile en vue de l'accomplissement et de la réalisation de toute conversion d'actions conformément aux dispositions de l'article 15 des présents statuts, et pour procéder, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, à toute immatriculation ou enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'à toute publication au Mémorial.

Art. 16. Rachat des Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie C.

16.1. Sous réserve des dispositions de la Loi, le rachat des Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie C est soumis aux conditions suivantes:

- seules les actions intégralement libérées peuvent être rachetées;
- le rachat ne peut être financé que par des sommes disponibles à la distribution conformément aux dispositions de Partiale 72-1 de la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat;
- un montant égal au pair comptable, de toute Action de catégorie B et de toute Action de Catégorie C rachetées, doit être incorporé dans une réserve qui ne pourra pas être distribuée aux actionnaires excepté dans le cas d'une réduction du capital émis. Ladite réserve ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital émis par capitalisation des réserves (cette réserve n'est pas nécessaire dans le cas d'un rachat financé par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat); et
- le rachat doit être publié conformément aux dispositions de la Loi.

16.2. Sous réserve des dispositions de l'article 16.1, toutes les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C qui n'auraient pas été converties en Actions de Catégorie A conformément aux dispositions des articles 14 et 15 des présents statuts avant le cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de Réalisation seront rachetées par la Société dans les six (6) mois suivant le cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de Réalisation à un prix de rachat équivalent au pair comptable desdites Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie C.

16.3. Après leur rachat, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C ne se verront attacher ni droits de vote, ni droit aux dividendes ni droit au boni de liquidation.

Art. 17. Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

17.1. Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires dressera un procès-verbal de la réunion qui sera signé par les membres du bureau et surtout actionnaire qui en fera la demande.

17.2. Toute copie ou extrait de l'original dudit procès-verbal délivré dans le cadre de procédures judiciaires ou à la demande de tout intéressé sera signé par le président ou bien par le co-président du conseil d'administration, ou par deux de ses membres.

D. Le conseil d'administration

Art. 18. Pouvoirs du conseil d'administration et Gestion journalière.

18.1. La Société sera gérée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

18.2. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi, la Loi, le Règlement ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

18.3. Conformément à l'article 60 de la Loi, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration, actionnaire ou non, agissant seul(e)s ou conjointement. Le conseil d'administration désigne, révoque et détermine l'étendue de leurs pouvoirs aux termes d'une résolution.

18.4. Une décision expresse du conseil d'administration sera requise pour les actes et transactions en rapport avec la gestion journalière de la Société décrits ci-après:

- tout contrat dont l'objet est la mise en place d'une joint venture, d'un accord de groupe, ou d'un partenariat (autre qu'un contrat commercial ordinaire) dont la valeur nette ou la capitalisation est supérieure à deux millions d'euros (EUR 2.000.000);
- tout emprunt ou émission obligataire, nouvellement contracté ou supplémentaire supporté par la Société ou ses Filiales et non prévu par le budget annuel, d'un montant supérieur à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), et à d'autres fins que le financement du besoin en fonds de roulement lié à la marche normale des affaires;
- l'octroi par la Société ou ses Filiales de toute garantie ou cautionnement ne s'inscrivant pas dans le cadre des affaires courantes ou d'un montant supérieur à dix millions d'euros (EUR 10.000.000);
- la conclusion, la modification ou la résiliation par la Société ou ses Filiales de tout contrat dont les termes prévoient le paiement d'un montant supérieur à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) et non prévu par le budget annuel;
- toute dépense d'investissement effectuée par la Société ou ses Filiales d'un montant supérieur à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) par transaction (ou par séries de transactions liées) et non prévue par le budget annuel;
- la conclusion, la modification ou la résiliation par la Société ou ses Filiales de tout contrat avec une partie affiliée;
- toute cotation ou offre publique de titres émise par la Société ou ses Filiales;
- la mise en œuvre, le choix d'une stratégie de défense ou le règlement de tout procès ou de toute procédure arbitrale par la Société ou ses Filiales lorsque les montants en jeu pour la Société ou ses Filiales sont supérieurs à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000);
- toute changement significatif dans la stratégie ou les activités de la Société ou de ses Filiales, notamment la mise en place de nouvelles branches d'activités, l'interruption d'une activité significative ou l'adoption de modifications significatives dans la stratégie définie; et

- la nomination, la révocation de tout directeur ou homme clé, la mise en place de tout programme d'intéressement, et l'introduction ou la suppression de tout package de rémunération pour la Société ou ses Filiales.

18.5. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne, agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 19. Composition du conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de quatre (4) administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs A"), d'un (1) administrateur de catégorie B (l'"Administrateurs B") et d'un (1) administrateur de catégorie C (l'"Administrateurs C"). Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un co-président et il pourra choisir un secrétaire, qui ne doit pas être nécessairement actionnaire ou membre du conseil d'administration. Toute référence à un "administrateur" ci-après sera interprétée comme faisant allusion soit à un Administrateur A et/ou à un Administrateur B et/ou à un Administrateur C, selon le contexte applicable.

Art. 20. Election et Révocation des administrateurs et Terme de leur mandat.

20.1. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les Administrateurs A seront élus par tous les actionnaires. Jusqu'au dernier jour (inclus) suivant une période de soixante (60) mois commençant à la date de Réalisation, (i) l'Administrateur B sera élu à partir d'une liste de candidats proposés par les actionnaires titulaires d'Actions de Catégorie B, et (ii) l'Administrateur C sera élu à partir d'une liste de candidats proposés par les actionnaires titulaires d'Actions de Catégorie C. La liste des candidats proposés par chaque catégorie d'actionnaires sera établie à la majorité simple des voix des actionnaires de la catégorie concernée. Dans l'hypothèse où les actionnaires titulaires d'Actions de Catégorie B ne proposeraient pas de liste de candidats pour l'élection de l'Administrateur B et après que le conseil d'administration leur en a fait la demande dans un délai raisonnable, le conseil d'administration pourra proposer un candidat pour qu'il soit élu Administrateur B. Dans l'hypothèse où les

actionnaires titulaires d'Actions de Catégorie C ne proposeraient pas de liste de candidats pour l'élection de l'Administrateur C après que le conseil d'administration leur en a fait la demande dans un délai raisonnable, le conseil d'administration pourra proposer un candidat pour qu'il soit élu Administrateur C. Dans l'hypothèse où toutes les Actions de Catégories B (i) auraient été converties en Actions de Catégorie A conformément à l'article 14 des présents statuts ou (ii) auraient été rachetées par la Société conformément à l'article 16 des présents statuts, les actionnaires titulaires d'Actions de Catégorie A pourront proposer une liste de candidats parmi lesquels sera élu l'Administrateur B. Dans l'hypothèse où toutes les Actions de Catégorie C (i) auraient été converties en Actions de Catégorie A conformément à l'article 15 des présents statuts ou (ii) ont été rachetées par la Société conformément à l'article 16 des présents statuts, les actionnaires titulaires d'Actions de Catégorie A pourront proposer une liste de candidats parmi lesquels sera élu l'Administrateur C.

20.2. Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera ce mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut révoquer son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur personne morale, et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur de la Société.

20.3. Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

20.4. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 21. Vacance dans le poste d'un administrateur. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance pourra être provisoirement comblée par une personne désignée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente.

Art. 22. Convocation des réunions du conseil d'administration.

22.1. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

22.2. Un avis de convocation à toute réunion du conseil d'administration doit être adressé par écrit à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document étant preuve suffisante. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, et dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

22.3. Le conseil d'administration se réunira au moins une (1) fois tous les trois (3) mois.

Art. 23. Conduite des réunions du conseil d'administration.

23.1. Le président du conseil d'administration préside toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le vice-président présidera la réunion du conseil d'administration. En leur absence à tous les deux, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

23.2. Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

23.3. Les décisions sont adoptées à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. En cas d'égalité des voix, la voix du président du conseil d'administration sera prépondérante. En l'absence du président du conseil d'administration, l'administrateur qui aura été désigné président du conseil d'administration par intérim n'aura pas de voix prépondérante.

23.4. Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie de ce document constituant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs autre(s) administrateur(s).

23.5. Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification, et permettant que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est réputé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue de par l'utilisation des moyens de communication susvisés est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

23.6. Le conseil d'administration peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, celles-ci ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les documents séparés signés par les administrateurs, constitueront l'instrument prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

23.7. Dans la mesure requise par la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration, qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration consignée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant.

23.8. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président ou un administrateur présent à la réunion et élu comme président temporaire par le conseil d'administration rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président présent ou représenté et par le secrétaire, le cas échéant, ou par deux administrateurs.

Art. 24. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites de cette délégation. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué en application de l'article 18 des présents statuts, agissant seule ou conjointement conformément aux règles régissant cette délégation.

E. Réviseurs

Art. 25. Réviseur(s) d'entreprises.

25.1. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, en application des dispositions de la Loi.

25.2. L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre des réviseurs d'entreprises, nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien réviseur d'entreprise ou un réviseur d'entreprise sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

25.3. Dans l'hypothèse où le nombre de réviseurs d'entreprise serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance/s.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 26. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 27. Bénéfices.

27.1. Au moins cinq pour cent (5 %) des bénéfices annuels nets de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

27.2. L'assemblée générale des actionnaires décidera sur recommandation du conseil d'administration de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté. Jusqu'au dernier jour (inclus) suivant une période de soixante (60) mois commençant à la date de Réalisation, le versement par la Société d'un dividende représentant un montant supérieur aux profits réalisés au cours du précédent exercice (un «Dividende Extraordinaire») nécessite l'approbation lors d'une assemblée générale

(i) de la majorité des actionnaires titulaires d'Actions de Catégorie B et (ii) de la majorité des actionnaires titulaires d'Actions de Catégorie C.

En cas de distributions intervenant après la date de Réalisation, (i) chaque action se verra attribuer la même part dans la mesure où cette part n'excède pas le montant d'un centime d'euro par action (EUR 0,01) et (ii) chaque Action de Catégorie A se verra attribuer une part équivalente à (tandis que les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C ne se verront attribuer aucune part de) toute distribution excédant le montant d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Le paiement de dividendes à un dépositaire opérant principalement un système de règlement-livraison relatifs à des transactions sur titres, dividendes, intérêts, capital à terme échu ou sur toute autre somme d'argent, ou encore sur tous autres instruments financiers gérés par le biais du système d'un tel dépositaire est libératoire pour la société. Ledit dépositaire distribuera les fonds à ses déposants à hauteur du nombre de titres ou d'instruments financiers enregistrés en leur nom.

27.3. Les sommes apportées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apportant accepte cette affectation. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

27.4. Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) années suivant la date à laquelle ils étaient dus et exigibles reviennent à la Société.

Art. 28. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission.

28.1. Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les conditions prévus par la Loi. Jusqu'au dernier jour (inclus) suivant une période de soixante (60) mois commençant à la date de Réalisation, le conseil d'administration pourra verser un acompte sur dividende, qualifié de Dividende Extraordinaire, seulement avec l'approbation lors d'une assemblée générale (i) de la majorité des actionnaires titulaires d'Actions de Catégorie B et (ii) de la majorité des actionnaires titulaires d'Actions de Catégorie C.

28.2. Nonobstant les dispositions précédente et sous réserve des dispositions de la Loi, le conseil d'administration pourra décider à sa discrétion de faire usage de toute somme allouée à la prime d'émission pour procéder au rachat des actions conformément à l'article 16 des présents statuts, et/ou pour (ii) convertir tout ou partie de ces sommes en capital social émis afin de procéder à l'émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription émises par la Société, sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants conformément à l'article 5.2 des présents statuts.

28.3. Le conseil d'administration créera une réserve spécifique qui sera dédiée à l'exercice des bons de souscription de catégorie A et de catégorie B émis par la Société (la "Réserve de Bons"), affectera et transférera des sommes apportées à la prime d'émission et/ou à toute réserve distribuable à ladite Réserve de Bons. Le conseil d'administration peut à tout moment convertir tout ou partie des sommes attribuées à ladite Réserve de Bons pour payer le prix de souscription de toute Action de Catégorie A ou Action de Catégorie B qui serait émise suite à l'exercice de bons de souscription de catégorie A ou de catégorie B. La Réserve de Bons n'est ni distribuable ni convertible avant l'exercice, le rachat ou l'expiration des bons de souscription de catégorie A ou de catégorie B ayant été émis, et ne sera utilisable que pour le paiement d'Actions de Catégorie A émises par la Société suite à l'exercice des bons de souscription de catégorie A ou de catégorie B; après ce temps, la Réserve de Bons deviendra une réserve distribuable.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par rassemblée générale des actionnaires qui statuera sur la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Les présente statuts doivent être lus et interprétés conformément au Règlement et à la Loi. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se référeront aux dispositions du Règlement et de la Loi.»

La résolution a été approuvée comme suit:

- treize millions neuf cent trente-sept mille cinquante-et-une (13.937.051) Actions de Catégorie A, deux millions cent cinq mille deux cent soixante-quatre (2.105.264) Actions de Catégorie B1, deux million cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, et deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Class B3 votant pour;

- cinq millions cent un mille trois cent cinq (5.101.305) Actions de Catégorie A votant contre;

- aucune (0) Action de Catégorie A n'ayant pas voté (abstention).

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission de (i) Monsieur Alain Georges, Monsieur Jürgen Heraeus et Monsieur Christoph Kirsch en tant qu'Administrateurs A (ii) le Professeur Hermann Simon et Monsieur Roland Lienau en tant qu'Administrateurs B et (iii) de Monsieur Jean-Michel Ropert et Monsieur Dirk-Jan van Ommeren en tant qu'Administrateurs C avec prise d'effet immédiatement après le conseil d'administration de la Société tenu au jour de la Réalisation et leur accorde pleine décharge pour l'exercice de leur mandat. Sous réserve de [i] l'approbation des points 2 à 7 et 9 de l'ordre du jour, et [ii] de l'Approbation des Détenteurs de Warrants et avec effet immédiatement après le conseil d'administration de la Société tenu au jour de la Réalisation, l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- Dr Hagen Hultzsch, né le 26 novembre 1940, à Birkenfeld / Nahe (Allemagne), demeurant au 2 Löwenburgweg, 53229 Bonn (Allemagne) est nommé Administrateur A,

- Monsieur Ulrich Reutner, né le 17 mars 1965 à 69207 Sandhausen (Allemagne), demeurant au 80 Im Riegel, 69190 Walldorf (Allemagne) est nommé Administrateur A,

- Monsieur Roland Lienau, né le 20 août 1961 à Hambourg (Allemagne), demeurant au 89 rue Taitbout, 75009 Paris (France), est nommé Administrateur A,

- Monsieur Dirk-Jan van Ommeren, né le 11 juillet 1950 à Elst (Rhenen) (Pays-Bas), demeurant à Rembrandt Tower, 22e étage, 1 Amstelplein, 1090 HC Amsterdam (Pays-Bas), est nommé Administrateur B,

- Monsieur Hans Hofstetter, né le 26 novembre 1962 à Walenstadt (Suisse), demeurant à Habset 109, 9038 Rehetobel, Bürgerort Wildhaus (Suisse), est nommé Administrateur C,

- Monsieur Thomas Brauchli, né le 26 septembre 1966 à Glarus (Suisse), résidant à Strebelstrasse 16d, 9010 St. Gallen, Bürgerort Glarus (Suisse), est nommé Administrateur A.

La résolution a été approuvée comme suit:

- treize millions neuf cent trente-sept mille cinquante-et-une (13.937.051) Actions de Catégorie A, deux millions cent cinq mille deux cent soixante-quatre (2.105.264) Actions de Catégorie B1, deux million cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, et deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Class B3 votant pour;

- cinq millions cent un mille trois cent cinq (5.101.305) Actions de Catégorie A votant contre; -aucune (0) Action de Catégorie A n'ayant pas voté (abstention). -Actions de Catégorie A n'ayant pas voté (abstention).

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder une procuration irrévocable au conseil d'administration avec plein pouvoir de substitution, de faire toute déclaration, signer tous documents, représenter les actionnaires devant un notaire au Luxembourg, accomplir toute formalité et faire tout ce qui est légal et nécessaire ou simplement utile, afin de donner plein effet à la conversion des Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C et de déclarer que les conditions pour la conversion sont remplies, que la Date de Réalisation a eu lieu ou non ou que toute autre condition ou évènement énoncés dans les statuts aient eu lieu, et de procéder, en conformité avec le droit luxembourgeois à tout dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et de toute publication dans le Mémorial sous réserve de l'approbation des points 2 à 8 de l'ordre du jour et (ii) de l'Approbation des Détenteurs de Warrants et avec prise d'effet au moment de la Réalisation.

La résolution a été approuvée comme suit:

- treize millions neuf cent trente-sept mille cinquante-et-une (13.937.051) Actions de Catégorie A, deux millions cent cinq mille deux cent soixante-quatre (2.105.264) Actions de Catégorie B1, deux million cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, et deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Class B3 votant pour;

- cinq millions cent un mille trois cent cinq (5.101.305) Actions de Catégorie A votant contre;

- aucune (0) Action de Catégorie A n'ayant pas voté (abstention).

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, et demeure, le mandataire desdits comparants a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: D. J. VAN OMMEREN, A. OLLIGES, R. LIENAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9948. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011116514/1650.

(110133496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Agave Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Agave Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011120881/11.

(110139230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Teamgest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Hespérange, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.
R.C.S. Luxembourg B 138.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.
Christine DOERNER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011120872/12.

(110138305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Allia Insurance Brokers Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 56.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011120884/11.

(110138942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Allia Insurance Brokers Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 56.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011120885/11.

(110138946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Alexander J Davies, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120899/10.

(110139081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Cameron Lux I Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120944/10.

(110139095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Alvogen Balkans Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.518.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 juillet 2011 que M. Marc Lefebvre, née le 30 août 1976 à Rocourt (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommée gérant B de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant B démissionnaire, DMC S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour Alvogen Balkans Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011120888/17.

(110138833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Ravago Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.281.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2011

- Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de:

* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ayant son siège social au Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, représenté par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

* M. Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

Et les mandats d'Administrateurs de catégorie B:

* M. Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

* M. Benoît DE KEIJSER, Administrateur, demeurant au 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,

* M. Paul DEPUYDT, Administrateur, demeurant au 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

- Le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., Auditeur indépendant, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, 24 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO PRODUCTION S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Administrateur / Administrateur

- / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Représentant Permanent

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 24th, 2011

- The mandates of Directors of A category:

* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, having its registered office at Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

* Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, and the mandates of B category:

* Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout, and

* Mr. Benoît DE KEIJSER, Director, residing at 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel

* Mr. Paul DEPUYDT, Director, residing at 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen

are reconducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2012;

* The mandate of the company, ERNST & YOUNG S.A., Independent Auditor, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, is renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2012.

Luxembourg, June 24th 2011.

For true copy

RAVAGO PRODUCTION S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Director / Director

- / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2011120852/49.

(110138476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Schindler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 3.896.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique au 16 août 2011.

A savoir:

La société S.A. Schindler N.V. société de droit belge, établie à 1060 BRUXELLES, 15, rue de la Source, représentée aux fins des présents par Messieurs Turgay Sarli agissant en sa qualité d'administrateur, et Didier Gaudoux, agissant en sa qualité d'administrateur, ladite société propriétaire de la totalité des parts sociales émises (ci-après l'Associé Unique) a pris la résolution suivante à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 16 août 2011:

- L'Associé Unique décide de nommer un nouveau gérant, à savoir Monsieur Roger Wagner, né le 30/08/1956 à Pétange, demeurant [professionnellement] à Rue du Père Raphaël 12 L-2413 Luxembourg, dans le Conseil de Gérance pour une durée indéterminée. Chacun des gérants a la signature sociale et représente la société à l'égard des tiers et en justice, en demandant et en défendant.

Fait à Luxembourg, le 16 août 2011.

Turgay Sarli / Didier Gaudoux.

Référence de publication: 2011120865/19.

(110138511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Aurora Continental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.807.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aurora Continental S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011120891/11.

(110138882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

AAC Capital 2005 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.887.166,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.032.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120892/11.

(110138949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Accuracy Worldwide S.Coop.SA, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCURACY WORLDWIDE S.COOP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011120893/11.

(110139168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Accuracy Worldwide S.Coop.SA, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCURACY WORLDWIDE S.COOP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011120894/11.

(110139171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

ACLF / Lyondell Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.023.

I. L'adresse de Michael Kidd, Gérant de classe B, a changé et est à présent au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg

II. Par résolutions prises en date du 1^{er} août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat

2. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120895/17.

(110139022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

ACLF Co-Invest / Lyondell Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.973.

I. L'adresse de Michael Kidd, Gérant de classe B, a changé et est à présent au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg

II. Par résolutions prises en date du 1^{er} août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat

2. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120896/17.

(110139023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Aelsion Investissements S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 68.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011120897/9.

(110138863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Art et Média Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 54.911.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011120907/9.

(110139141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Auchan Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 45.515.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} juillet 2011

- Monsieur Philippe DETAVERNIER a démissionné de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil avec effet au 1^{er} juillet 2011.

- Monsieur Patrick BODIN, Directeur du Plan et du Contrôle de Gestion Groupe, né le 27 novembre 1960, à Dax, (France), avec adresse professionnelle 40, avenue de Flandre à Croix (F-59170), est nommé en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Le mandat de Monsieur Patrick BODIN viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire examinant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme

AUCHAN LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011120911/16.

(110139093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Brandenburg Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.894.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 14 juillet 2011:

1. la démission du Gérant de classe A, Mark Andrew Woodall, avec adresse à A Vontade, Les Quatre Vents GY4 6SS ST Martin's - Guernesey, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011;

2. la nomination du Gérant de classe A, Philip Le Roux, avec adresse à 375 East Lupine Drive, Aspen, 81811 Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011 et ce, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011120916/15.

(110139294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

BENY Business Connection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5862 Hesperange, 8, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 155.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011120926/14.

(110139453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Cerberus Nightingale 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 141.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011120934/10.

(110139274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 139.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011120940/11.

(110139275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

CPB Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 158.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011120967/10.

(110139061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

CPB Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 158.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011120969/10.

(110139060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Enduro International Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 134.076.

Les comptes annuels pour la période du 28 novembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120992/11.

(110139323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Enduro International Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 134.076.

Les comptes annuels au 31 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120993/10.

(110139324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Equilease International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011121000/10.

(110138840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Eurobike International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32A, rue Michel Thilges.
R.C.S. Luxembourg B 95.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011121002/10.

(110139002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Euroheat Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.712.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011121003/14.

(110138933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Eurometal Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 146.132.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011121004/11.

(110139288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Eurometal Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 146.132.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011121005/11.

(110139289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Farrell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 149.359.

Cession de parts

En date du 14 juillet 2011, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:
K2H PARTNERS LIMITED, détenant 12.500 parts dans la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à:
HAWKESBURY HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois chypriotes et enregistrée au Cyprus Registrar of Companies sous le numéro HE 208540, avec siège social au 15, Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas, Nicosia, Chypre.

Dès lors, l'associé unique détenant l'entière part est à inscrire comme suit:

HAWKESBURY HOLDINGS LIMITED: 12.500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011121006/19.

(110139055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.898.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 122.738.

1. Le siège social des associés suivants:

- PAI Europe IV-A FCPR représenté par PAI Partners S.A. S.
- PAI Europe IV-B FCPR représenté par PAI Partners S.A.S.
- PAI Europe IV-B5 FCPR représenté par PAI Partners S.A.S.
- PAI Europe IV-B6 FCPR représenté par PAI Partners S.A.S.
- PAI Europe IV-B7 FCPR représenté par PAI Partners S.A. S.
- PAI Europe IV-C FCPR représenté par PAI Partners S.A.S.
- PAI Europe IV-C2 FCPR représenté par PAI Partners S.A.S.

- PAI Europe IV-D FCPR représenté par PAI Partners S.A. S.
 - PAI Europe IV-D2 FCPR représenté par PAI Partners S.A. S.
- a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France

2. L'adresse professionnelle de Patrick Mouterde, gérant, a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121008/23.

(110139011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.312.

L'adresse professionnelle de Mathieu Paillât, administrateur, a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121009/11.

(110139013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Daunou 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.993.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.295.

1. Le siège social des associés suivants:

- PAI Europe IV-A FCPR représenté par sa société de gestion PAI Partners
- PAI Europe IV-B FCPR représenté par sa société de gestion PAI Partners
- PAI Europe IV-B5 FCPR représenté par sa société de gestion PAI Partners
- PAI Europe IV-B6 FCPR représenté par sa société de gestion PAI Partners
- PAI Europe IV-B7 FCPR représenté par sa société de gestion PAI Partners
- PAI Europe IV-C FCPR représenté par sa société de gestion PAI Partners
- PAI Europe IV-C2 FCPR représenté par sa société de gestion PAI Partners
- PAI Europe IV-D FCPR représenté par sa société de gestion PAI Partners
- PAI Europe IV-D2 FCPR représenté par sa société de gestion PAI Partners
- L.R Co-Invest FCPR représenté par sa société de gestion PAI Partners
- L.R Co-Invest 2 FCPR représenté par sa société de gestion PAI Partners

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121010/23.

(110139012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Daunou 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.286.

L'adresse professionnelle de Mathieu Paillât, administrateur, a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121011/11.

(110139014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Daunou 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.294.

L'adresse professionnelle des administrateurs suivants:

- Michel Paris
- Olivier de Vregille
- Nicolas Holzman

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121012/14.

(110139015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Daunou 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 125.436.

L'adresse professionnelle de Mathieu Paillat, administrateur, a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121013/11.

(110139016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Projectjune Luxco II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 162.922.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August.
Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Projectjune Luxco I, a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg and not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, represented by Me Claire Braun, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 5 August 2011, which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared and requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company which he will form:

Art. 1. The Company is a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is named "Projectjune Luxco II S.à.r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500), divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Shares") of a par value of one Euro (€ 1) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each Share entitles the holder to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Shares may be transferred only pursuant to the requirements of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders and who shall be a resident of Luxembourg. If several managers are appointed, a majority shall at all times be residents of Luxembourg. The Luxembourg resident managers shall be referred to as the A managers and the managers not residing in Luxembourg shall be referred to as the B managers. The managers will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or E-mail another manager as his proxy.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. The majority of the managers present must be managers who are not tax resident in the United Kingdom. Decisions will be taken by absolute majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The minutes of the board meetings are signed by the managers present and the proxyholders of the managers represented.

A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two members of the Board one of which must be an A manager or (ii) the joint signatures of any person(s) to who such signatory power has been granted by the Board or as the case may be the Single Manager.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.

Art. 15. The financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Shares.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first accounting year starts on the date of incorporation and terminates on 31st December, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form or whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person, as sole partner representing the entire corporate capital, and considering himself as having received due notice, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed managers for an indefinite period:

- Mr Simon Barnes, born on 2 December 1962 in Liverpool, UK, residing at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; A manager
- Mr Christophe Munsch, born on 22 March 1965 in Strasbourg, France, residing at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; A manager
- Ms Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, born on 4 April 1975 in Orléans, France, residing at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; A manager
- Mr Peter Kenneth Allen, born on 11 July 1961 in Melbourne, Australia, residing at 100, Westfield Tower Level 24, William Street, AUS-NSW 2011 Sydney, Australia; B manager.

Second resolution

The registered office is fixed at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Projectjune Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, représentée par Me Claire Braun, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 août 2011 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet les investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société peut exercer des activités d'investissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son groupe ainsi que la gestion de trésorerie.

La Société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut exercer ses activités soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs succursales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Projectjune Luxco II S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les Parts Sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés et qui devra être résident au Luxembourg. Si plusieurs gérants sont nommés, la majorité devra à tout moment être résident à Luxembourg. Les gérants résidant au Luxembourg sont désignés comme les gérants A et les gérants ne résidant pas au Luxembourg sont désignés comme gérants B. Les gérants constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, câble télégramme télex ou E-Mail un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. La majorité des membres présents doivent être des gérants qui ne sont pas résidents fiscaux au Royaume-Uni. Les décisions seront prises à la majorité absolue des votes des membres du conseil de gérance présents ou représentés.

Les procès verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par les membres présents et les porteurs de procuration des membres représentés.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.

Une décision signée par tous les gérants constitue une décision valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents signés par un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil dont au moins un sera un administrateur A, ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou le cas échéant l'Administrateur Unique.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Les Associés peuvent décider de distribuer et payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par le gérant (ou par le conseil de gérance le cas échéant), en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution. Le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable y compris les profits reportés et les réserves distribuables et diminué par les pertes reportées et les montants alloués à la réserve légale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés pas les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, résidant au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; gérant A

- M Christophe Munsch, né le 22 mars 1965 à Strasbourg, France, résidant au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; gérant A

- Mme Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, née le 4 avril 1975 à Orléans, France, résidant au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; gérant A

- M Peter Kenneth Allen, né le 11 juillet 1961 à Melbourne, Australie, résidant au 100, Westfield Tower Level 24, William Street, AUS-NSW 2011 Sydney, Australie; B gérant B

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

DONT ACTE.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en Anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Braun, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2011. Relation: LAC/2011/35923. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117776/244.

(110135136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Imbelux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.308.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMBELUX HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011120827/13.

(110138396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**AZ Medical, Société Anonyme,
(anc. AZ-Medical S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.747.

L'an deux mille onze, le dix-neuf août;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "AZ-MEDICAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-3345 Leudelange, 15 rue Belle Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162747 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel VANDER CAMMEN, consultant, demeurant à Rhode-Saint-Genèse (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice GEIMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale en "AZ Medical" et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Transfert du siège social de la Société de L-3345 Leudelange, 15 rue Belle Vue à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch et modification subséquente de l'article 4 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "AZ Medical" et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AZ Medical" (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts")."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3345 Leudelange, 15 rue Belle Vue à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, et de modifier subséquemment l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante.

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelle forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VANDER CAMMEN – SAR – GEIMER – WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2011. Relation: LAC/2011/37649. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120376/68.

(110138754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Kalize, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 142.147.

J'ai le regret de vous remettre par la présente ma démission en tant que gérant technique de la société Kalize S. à r. l.

Battincourt, le 08 août 2011.

Bouvy Jacques.

Référence de publication: 2011120831/10.

(110138381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Morgan K.I.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 54.403.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011120839/10.

(110138285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.